

# S É N A T

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

**Service des Commissions.**

---

## **BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

### **AFFAIRES CULTURELLES**

**Mardi 4 novembre 1980.** — *Présidence de M. Michel Miroudot, vice-président.* — *Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission des affaires économiques et la commission des affaires sociales, la commission a examiné le projet de rapport d'information établi par le groupe d'étude créé en application de l'article 22, premier alinéa, du règlement du Sénat, sur l'industrie automobile et son avenir.*

(Voir *infra* rubrique Affaires économiques.)

**Mercredi 5 novembre 1980.** — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné le rapport pour avis de M. Adrien Gouteyron sur les crédits de la recherche pour 1981.*

Le rapporteur pour avis a rappelé que les crédits de l'enveloppe Recherche pour 1981 étaient présentés suivant une nouvelle nomenclature budgétaire, inspirée par les recommandations d'un rapport rédigé par M. Chabbal; on distingue trois « cercles » dans la recherche française : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et les grands programmes technologiques. Seules les recherches comprises dans les deux premiers de ces cercles seront financées par l'enveloppe interministérielle, les grands programmes relevant directement des ministères intéressés.

La comparaison avec les secteurs correspondants dans l'enveloppe de 1980 permet d'avancer un chiffre de progression de 17,6 p. 100, qui exclut la provision pour T. V. A., taxe à laquelle sont désormais soumis les établissements publics de recherche.

Une évaluation rétrospective conduit à remarquer l'action considérable accomplie en faveur de la recherche entre 1959 et 1969, date à laquelle l'effort national de recherche se montait à 2,1 p. 100 du P. I. B., ce qui situait la France au troisième rang mondial, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Le fléchissement financier qui a marqué la décennie suivante a ramené cet effort à 1,8 p. 100 du P. I. B., en 1979, alors que tous les grands pays scientifiques avaient parallèlement accru le leur pour le porter à plus de 2 p. 100 de leur P. I. B. C'est pour remédier à cette situation que le VIII<sup>e</sup> Plan retient comme objectif de consacrer à la recherche, en 1985, 2,3 p. 100 du P. I. B.; le budget, pour 1981, marque une première étape d'un redressement qui doit être conduit selon une « stratégie décennale ».

Il faudra non seulement accroître l'effort financier mais aussi « décloisonner » la recherche publique française et l'ouvrir sur l'extérieur. Un effort a déjà été fait pour mieux adapter les grands organismes de recherche à leur mission, avec en particulier les réformes du Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (I. N. S. E. R. M.) et de l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.). Cet effort d'adaptation va être étendu à l'ensemble des organismes de recherche bénéficiant de concours publics.

M. Adrien Gouteyron a ensuite analysé quatre catégories de questions :

— Les modalités du nécessaire contrôle parlementaire sur la recherche : le rapporteur pour avis a rappelé que l'Assemblée Nationale avait réclamé le dépôt d'une loi-programme sur la recherche, pour accompagner la stratégie décennale ; un débat sans vote a été organisé sur ce point à l'Assemblée Nationale seulement. Il convient de s'interroger sur le contenu que pourrait prendre l'association du Parlement à l'effort national de recherche.

— L'efficacité de la recherche universitaire : il ne s'agit pas de la mettre en doute, mais de s'interroger sur ses capacités à s'ouvrir sur l'extérieur.

— L'emploi scientifique : le rapporteur pour avis a rappelé que l'importance numérique des recrutements opérés dans la période de croissance rapide de la recherche avait aujourd'hui pour contrepartie un blocage des carrières très préjudiciable aux personnels comme au dynamisme de notre recherche. Un taux de recrutement annuel d'environ 3 p. 100 des chercheurs a pu être assuré jusqu'à présent, mais il faut améliorer le nécessaire renouvellement des personnels de recherche par un meilleur décloisonnement des organismes de recherche publique et de recherche privée. L'élaboration de huit programmes de recherche interdisciplinaires va dans ce sens.

La répartition des personnels entre chercheurs et ingénieurs, techniciens et administratifs est parfois un facteur de rigidité.

— L'insuffisance de la recherche privée française : si sa contribution à l'effort national de recherche s'est améliorée ces dernières années, elle reste inférieure à la situation dans les grands pays scientifiques. Il faut la stimuler, éventuellement, par des incitations fiscales.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a estimé que la forte croissance du budget, accompagnée d'une réflexion sur le devenir de la recherche française, le conduisait à proposer un avis favorable à son adoption. La commission a adopté les conclusions de son rapporteur — le groupe communiste s'abstenant — au terme d'un débat où sont notamment intervenus le président Léon Eeckhoutte, MM. Michel Miroudot, Michel Maurice-Bokanowski, Georges Lombard, Jules Faigt et Mme Danielle Bidard.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord désigné :*

— **M. Michel Maurice-Bokanowski** pour suivre et contrôler de façon permanente l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (article 6 de la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975).

— **M. Michel Miroudot** comme rapporteur de la proposition de loi (n° 19, 1980-1981) de M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues, relative aux établissements d'enseignement supérieur privés, ainsi qu'aux établissements d'enseignement technologique supérieurs industriels ou commerciaux.

La commission a ensuite entendu **M. Robert Galley, ministre de la coopération**, sur sa politique et les crédits de son département ministériel inscrits dans le projet de loi de finances pour 1981.

Le ministre a distingué du point de vue économique deux groupes de pays : d'une part, les Etats d'Afrique centrale, mis à part le Tchad et la Centrafrique, qui sont en bonne voie de développement et peuvent devenir des pôles de prospérité ; d'autre part, les Etats d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Haute-Volta, Mali, Niger même, etc.) en proie à de multiples difficultés (sécheresse, augmentation des prix des produits manufacturés, des médicaments, de l'énergie, chute des cours de matières premières comme le cacao et l'uranium).

Dans ce contexte, le Gouvernement français a toujours la volonté de maintenir sa politique de coopération envers des pays dont il semble bien que, quel que soit leur régime, ils se tournent vers la France pour lui demander son aide et l'associer à leur développement. L'accroissement de 17,14 p. 100 du budget du ministère chargé de mettre en œuvre une politique de coopération africaine est significatif. A l'intérieur de l'enveloppe budgétaire, les dotations permettront d'honorer les engagements pris en matière d'assistance technique, la forme de celle-ci évoluant vers une élévation de son niveau avec corrélativement un effacement de la coopération dite de « substitution ».

Les crédits du Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.) ayant augmenté, de 1979 à 1980, de près de 40 p. 100, les crédits de paiement passeront, en 1981, à 922 millions de francs, soit un accroissement de 41 p. 100, les autorisations de programme affectées aux projets de valorisation économique et sociale progresseront de 6 p. 100 (997 millions de francs contre 942 millions de francs).

Les crédits de l'Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer (O. R. S. T. O. M.) et du Groupement d'étude et de recherche de l'agronomie tropicale (G. E. R. D. A. T.) progressent de 22 p. 100, ce qui permettra le recrutement de vingt-trois chercheurs et sept techniciens et administratifs. Cet effort se justifie par les remarquables résultats obtenus par les instituts tropicaux dans les domaines de la sylviculture et de l'agriculture surtout.

Les crédits affectés à l'action culturelle sont en légère régression, conséquence de certaines mesures de remise en ordre en matière notamment de publications. Mais les crédits des bourses ont été augmentés de 10 millions et la distribution de programmes radiodiffusés et télévisés sera mieux dotée. En outre, après quelques années de rigueur, la progression reprendra à partir de 1982, les économies ayant atteint cette année la limite de ce qui est acceptable.

Après avoir rappelé les demandes insistantes de la commission au sujet de la radiodiffusion et rendu hommage au soutien qu'elle lui a toujours prodigué, le ministre a indiqué que les quatre émetteurs de Moyabi (Gabon) de 800 kW allaient être mis en service dès le 1<sup>er</sup> février 1981. Deux d'entre eux émettront sur la bande des ondes moyennes avec une grande puissance. Ainsi pourront être atteints facilement par des postes récepteurs à transistor très simples 200 millions d'hommes, de Dakar aux Seychelles, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en quatre relais de six heures. Les programmes de Radio France internationale seront diffusés sur toute l'Afrique.

Un large débat suivit l'exposé du ministre.

**M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis**, après avoir regretté le désengagement financier dans le domaine de l'action culturelle, s'est interrogé sur les orientations de notre politique de coopération qui semble profiter davantage aux états plus favorisés, alors que les pays démunis ont des besoins multiples auxquels il faudrait pouvoir répondre.

Abordant le secteur de l'éducation, le rapporteur pour avis a suggéré que l'aide porte davantage sur les enseignements technologiques et supérieurs où les demandes à satisfaire sont importantes, et les retombées à escompter substantielles.

Si la situation des personnels de retour de mission s'est améliorée, des problèmes demeurent pour les chercheurs dont le statut ne facilite pas toujours la réintégration.

La recherche connaît des résultats spectaculaires grâce à l'O. R. S. T. O. M. et au G. E. R. D. A. T. Ne pourrait-on envisager

de développer le secteur minier dont on connaît le dynamisme, en particulier grâce au Bureau de recherches géologiques et minières (B. R. G. M.).

En conclusion, le rapporteur pour avis s'est interrogé sur les finalités de notre politique de coopération culturelle et a suggéré qu'une réflexion soit engagée pour redéfinir certains objectifs.

**M. Jacques Habert**, après s'être félicité de la mise en service de l'émetteur de Moyabi, a déploré que l'action culturelle soit sacrifiée à l'intérieur de la politique de coopération. Il a pareillement regretté qu'il n'y ait aucune création de postes d'enseignants détachés dans les écoles françaises d'Afrique et que des retards soient intervenus lors de la dernière rentrée scolaire dans l'affectation de certains maîtres.

En réponse aux intervenants, **M. Robert Galley** a notamment souligné que :

— le nombre de professeurs de l'enseignement supérieur envoyés en coopération avait doublé depuis trois ans et que l'effectif total des professeurs était passé de 7 424 en 1977 à 8 139 en 1980 (accroissement qui n'est pas dû à l'effort financier du ministère mais aussi à ceux de certains pays dans le cadre de la globalisation).

Un grand effort a été accompli pour le développement des écoles normales, ce qui permet d'opérer un redéploiement vers les niveaux supérieurs de nos effectifs en coopération. Le ministère a pu réutiliser les postes de coopération au Tchad dans d'autres pays qui en avaient besoin. Les décisions prises répondent à trois idées :

1° Faire porter l'effort sur l'enseignement supérieur, les étudiants africains ayant tout intérêt à faire leurs études en Afrique, ce qui répond également à l'intérêt de leur pays ;

2° Orienter les étudiants africains vers l'enseignement technique, trop délaissé jusqu'alors, au profit des études de droit et de lettres ;

3° Abandonner certaines disciplines d'études des langues étrangères ne paraissant pas relever de la compétence du ministère de la coopération.

Pour ce qui concerne l'enseignement agricole, il faut tenir compte qu'en raison des besoins réels, il doit être dispensé par des moniteurs.

En outre, les assistants techniques qui conduisent la réalisation de projets d'aménagement peuvent former sur le tas et dans de bonnes conditions les adultes.

Enfin, grâce à la télévision, un très grand nombre d'informations très proches de la formation sont diffusées (Côte-d'Ivoire, Niger et Cameroun).

La coopération inter-universitaire multiplie en effet les centres de décision et elle constitue en un certain sens un élément de trouble mais, avec les jumelages, elle est par sa souplesse un excellent moyen d'entraide et de coopération, ainsi des relations qui se sont établies entre l'université de Bamako et celle d'Aix-en-Provence.

Les résultats en matière de recherche sont tout à fait remarquables. On a pu obtenir, avec des eucalyptus sélectionnés, des rendements douze fois supérieurs à ceux de la meilleure forêt française d'épicéas.

L'institut de recherche des huiles et oléagineux a multiplié par dix certains rendements par le croisement d'espèces. Ces résultats ne doivent pas cacher les difficultés de la coopération qui tiennent à la volonté des chercheurs africains de reprendre à leur compte les installations que nous avons créées et d'être maîtres chez eux sans toujours avoir le niveau scientifique requis.

Dans certains cas, sans doute, la réinsertion au retour d'Afrique s'effectue difficilement mais, en quelques mois, les coopérants du Tchad se sont réinsérés et ceux qui ont enseigné en Afrique retrouvent relativement facilement une place dans l'université.

Le recyclage est indispensable. Il serait néfaste pour des professeurs de faire carrière dans des pays de coopération. Les professeurs d'université doivent rester reliés aux universités françaises, les séjours en France et en Afrique devant alterner.

Le Bureau de recherche géologique et minière a un rôle fondamental à jouer en Afrique et ce rôle est extrêmement apprécié.

Sur le F. A. C., 32 millions de francs ont été versés cette année pour l'ensemble des études qu'il a faites en Afrique, le total des dépenses engagées par lui étant d'environ 50 millions de francs. Nombre d'Etats africains recèlent des gisements miniers considérables que n'a pas pu déceler la géologie de surface utilisée au temps de la colonisation. Il faut, pour bien connaître le sous-sol africain, engager des dépenses considérables.

L'action culturelle est à redéfinir après la remise en ordre nécessaire en tenant compte de la spécificité de cette action en Afrique bien différente de ce qu'elle peut être dans un pays comme le Brésil. Il s'agit, pour ne citer qu'un exemple, de

fournir aux enfants avides de lecture les livres qui font tellement défaut. D'une façon générale, à Dakar comme à Madagascar, il faut mettre les livres français à la disposition du plus grand nombre.

Pour ce qui concerne les enseignements dispensés aux jeunes Français, il faut savoir que le nombre des professeurs dont ils reçoivent l'enseignement est de 30 p. 100 plus élevé que le chiffre correspondant dans les Etats qui n'ont pas demandé à bénéficier de la coopération. Il faut se souvenir aussi que l'aide reçue par les pouvoirs publics permet de réduire les frais de scolarité pour les coopérants bien au-delà de ce qu'ils sont dans des pays comme la Grèce ou le Canada, ce qui a eu un effet bénéfique sur la situation des agents des sociétés privées.

Enfin, en ce qui concerne les équipements, une aide très importante leur est accordée. 20 millions de francs seront affectés au lycée d'Abidjan, répartis sur deux ans. La limite de cet effort en faveur des enfants des Français résidant en Afrique résulte des critiques que pourrait provoquer une proportion trop forte de coopérants qui leur serait affectée. C'est ainsi qu'à Madagascar déjà, sur 600 coopérants, 133 travaillent pour les petits Français.

Pour ce qui est enfin de l'enseignement agricole, celui qui est dispensé par les maisons familiales d'apprentissage rural a été aidé par l'affectation de volontaires du service national (V. S. N.), de volontaires du progrès et par des subventions.

**Jeudi 6 novembre 1980.** — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a **entendu M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication,** sur les **crédits inscrits pour la culture** dans le projet de **loi de finances pour 1981.**

Le ministre a tout d'abord rappelé que la moitié seulement des crédits consacrés à l'action culturelle de l'Etat sont regroupés dans le budget de la culture ; en sens inverse, le ministre de la culture est le tuteur de la radiodiffusion et de la télévision, de la presse et de l'information, ce qui permet une démultiplication des actions de la rue de Valois. Le rattachement à la culture de la télévision au titre de la tutelle sur la communication a permis de résoudre les conflits qui opposaient le cinéma à la télévision.

Le ministre a ensuite présenté les grandes lignes de son budget qui atteint trois milliards de francs. Un milliard est destiné à l'équipement, dont 500 millions pour les monuments

historiques. Il convient d'ajouter 600 millions environ de ressources directement affectés par la loi : compte spécial du fonds de soutien au cinéma, recettes des monuments historiques et des musées, taxe sur la reprographie versée au centre national des lettres...

Le taux d'augmentation est un peu inférieur à 12 p. 100 cette année.

Refusant de reconduire purement et simplement les crédits, le ministre a effectué des choix prioritaires en faveur des musées classés et contrôlés (+ 36 p. 100), de l'enseignement de la musique (+ 39 p. 100), des animations musicales (+ 21 p. 100), de la création dramatique (+ 58 p. 100). 50 emplois de surveillance sont créés pour les musées, 28 le sont pour la recherche ; il faut aussi noter l'intégration de 87 agents dans l'enveloppe recherche dont 69 pour l'inventaire.

En contrepartie, certaines économies ont été faites (Caisse nationale des lettres, cinéma). Les choix se traduisent par un effort particulier pour la création et la diffusion (+ 20 p. 100 pour le théâtre) et la mise au bon niveau pour l'art lyrique et la danse.

M. Jean-Philippe Lecat a demandé aux grandes institutions de s'ouvrir largement sur la province. Le ballet de l'Opéra, remodelé en trois groupes avec trois répertoires différents, visitera vingt-deux villes. Le soutien aux arts plastiques passe par une commande publique développée que permettra l'extension du 1 p. 100 décoratif à la totalité des commandes d'Etat.

Au sujet de la décentralisation, la hausse de 7 p. 100 des crédits destinés aux maisons de la culture et aux centres d'animation culturelle doit être considérée comme un taux de base que viendront majorer des soutiens spécifiques aux efforts de création et d'animation dans ces établissements.

Au sujet de la lecture publique, M. Jean-Philippe Lecat a annoncé que le Premier ministre a chargé le directeur du livre d'une enquête associant plusieurs ministères aux représentants du Parlement et des conseils généraux, de manière à déterminer les meilleures modalités d'aide à la lecture publique en facilitant par exemple des opérations « mixtes » associant les bibliothèques scolaires et publiques.

Le ministre a souligné le développement spectaculaire de l'enseignement musical pour lequel 101 millions de francs sont prévus (26 millions de francs en 1978). L'Etat finançait seulement 1 p. 100 des dépenses, essentiellement supportées par les collec-

tivités locales. L'objectif est d'atteindre 25 p. 100 pour soulager les finances de ces dernières. Outre la promotion des conservatoires d'Amiens et de Poitiers, trois « ateliers musicaux » ont été créés dans des milieux sociaux différents.

Sur la protection de nos trésors historiques, le ministre a souligné l'importance de l'année du patrimoine (plus de 700 manifestations). Cette célébration se prolonge par le projet d'un programme pluri-annuel de sauvegarde (1980-1985).

Le projet de budget consent un effort exceptionnel pour les musées, en particulier ceux de province (+ 36 p. 100), en exécution de la loi de programme. M. Jean-Philippe Lecat a insisté sur la difficulté que soulèvent la restauration et l'équipement des musées-monuments.

M. Jean-Philippe Lecat a annoncé que, conformément à la volonté expresse de la commission et du Sénat, la réforme du statut des architectes en chef des monuments historiques touchait à son terme; le décret est signé par les ministres intéressés; le Premier ministre doit apposer très prochainement sa signature.

Le ministre a indiqué qu'une amélioration des méthodes et des moyens permettrait de terminer dans trente ans la publication d'un inventaire normalisé et informatisé.

Un débat a suivi l'exposé du ministre.

A **Mme Hélène Luc**, sur le soutien de l'Etat aux conservatoires municipaux, le ministre a répondu que selon le plan quinquennal en cours d'application, l'effort avait d'abord porté sur les établissements les plus importants, c'est-à-dire les conservatoires nationaux de région. Le budget de 1981 permettra d'améliorer le soutien aux conservatoires de région et aux écoles nationales. La rue de Valois n'oublie pas les conservatoires municipaux. Toutefois, l'initiation musicale dépend beaucoup moins d'un enseignement spécialisé relevant du ministre de la culture que d'une formation dispensée dans le cadre scolaire. Ce serait gaspiller les moyens que de vouloir constituer pour 14 millions d'enfants, qui sont déjà à l'école, un réseau parallèle d'institutions spécialisées.

A **M. Adolphe Chauvin** qui s'élevait contre l'insuffisance des crédits destinés à la lecture publique, le ministre a répondu que la lettre de mission adressée au directeur du livre fixait un terme à son enquête, le 15 juin 1981, à temps pour que celle-ci soit utilisée lors de l'élaboration du budget 1982.

**A M. Adrien Gouteyron**, sur le soutien à la lecture publique en milieu rural et aux clubs du troisième âge, le ministre a indiqué que sur une ligne budgétaire, dont l'inscription a permis de répondre à un vœu du Sénat, 4,5 millions étaient affectés à l'action culturelle en milieu rural.

**A M. Michel Maurice-Bokanowski**, qui souhaitait une aide accrue au développement de l'art dans la ville et par ce moyen aux artistes, M. Jean-Philippe Lecat a rappelé l'extension du 1 p. 100 décoratif en insistant sur son souhait de collaborer avec les collectivités locales.

**A M. Jules Faigt**, le ministre a précisé les intentions de son ministère au sujet de la promotion de l'orchestre de Montpellier et de la compagnie théâtrale des tréteaux du Midi dans le cadre d'une augmentation des crédits pour les compagnies dramatiques.

**A M. Guy de la Verpillière**, le ministre a précisé qu'il était favorable au dépôt d'œuvres d'art consenti par les grands musées nationaux dans les musées de province, tout particulièrement quand il s'agit d'exposer les œuvres d'un artiste dans la ville où il a vécu et travaillé, tel Cézanne à Aix.

Au même commissaire, le ministre a indiqué qu'il y avait désormais beaucoup d'opérations croisées avec les établissements publics régionaux prévoyant des engagements pluriannuels de protection du patrimoine.

**A M. Hubert Martin**, le ministre a précisé qu'un groupe de travail examinait la situation créée par le développement du magnétoscope et les menaces qui en résultent pour les droits des auteurs et interprètes de cinéma et de télévision.

**A M. Charles Pasqua**, le ministre a répondu qu'il n'avait pas abandonné le principe des chartes culturelles, mais que cette procédure, qui coordonne les efforts de l'Etat et des collectivités, devait être renouvelée. La rue de Valois, d'une part, continue à signer des chartes nouvelles et, d'autre part, prolonge l'effet de celles qui sont déjà conclues ou les remplace par des programmes pluriannuels.

**A M. Michel Miroudot**, qui l'interrogeait en qualité de **rapporteur pour avis** des crédits de la culture, le ministre a précisé qu'il s'efforçait de soutenir certaines initiatives dues au haut comité de la langue française, telles que le festival de la chanson, mais que son département ministériel ne disposait pas d'un budget spécifique pour de telles actions relevant d'ailleurs de la responsabilité d'autres ministères (éducation, enseignement supérieur, affaires étrangères, coopération).

Sur les musées, le ministre a précisé qu'un million de francs supplémentaire par rapport à 1980 était destiné à l'acquisition par les musées de province d'œuvres d'art et qu'un gros effort portait sur les équipements de sécurité (60 millions de francs).

Sur le « pillage sonore », le ministre a répondu que le Gouvernement avait réuni une commission chargée de proposer les mesures appropriées et réunissant des parlementaires, des représentants des administrations, des radios, des artistes, des compositeurs, la S. A. C. E. M., des fabricants de phonogrammes, de magnétophones et de bandes vierges. Elle doit prendre position sur la ratification des conventions de Berne et de Rome et sur son éventuelle redevance.

En ce qui concerne la chanson française, une aide sera notamment apportée en liaison avec la S. A. C. E. M. pour faciliter la formation.

Au sujet des archives, le ministre a indiqué que l'accès aux chercheurs sera facilité par la conservation sur support magnétique et informatique ; c'est un problème d'équipement et de gestion (opération de Fontainebleau...).

Le fonds d'intervention culturelle (F. I. C.) pourrait davantage intervenir sur sollicitation des collectivités locales.

**A M. Jacques Carat**, qui l'interrogeait en qualité de **rapporteur pour avis des crédits du cinéma et du théâtre**, le ministre a répondu que les crédits du soutien au septième art inscrits à son budget avaient diminué, mais que l'abaissement à 7 p. 100 du taux de taxe sur la valeur ajoutée compensait très largement cette réduction. Le ministre a répondu que la situation des salles d'art et d'essai s'était améliorée et que la proportion du nombre de fauteuils offerts au public par les cinémas d'art et d'essai qui reçoivent une subvention depuis la réduction de la T. V. A., était passée de 11,7 p. 100 en 1978 à 13,2 p. 100 en 1980.

La chute de la fréquentation des salles de cinéma en général s'est arrêtée. Il y a même eu une légère remontée (+ 5,7 p. 100 au troisième trimestre 1980 par rapport au trimestre précédent).

La libération du prix des places assortie d'un engagement de modération doit apporter des rentrées supplémentaires aux exploitants des salles.

Sur le théâtre, le ministre a indiqué que les crédits qui lui sont affectés augmentaient globalement de 20 p. 100. Les grandes institutions nationales (l'Opéra, son ballet, la Comédie-Française) installées à Paris, ont une vocation nationale comme d'ailleurs le Centre national Georges-Pompidou.

*Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur sa politique et les crédits qui lui sont affectés pour 1981.*

Après avoir précisé qu'à la suite d'une observation émise par le Parlement, la présentation du projet de budget de la jeunesse, des sports et des loisirs était profondément modifiée par la création d'une section commune regroupant les services d'administration centrale.

M. Jean-Pierre Soisson a défini les trois priorités de son ministère pour 1981 : l'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire, l'aide aux clubs sportifs et les actions en faveur de la jeunesse.

Le ministre a indiqué que 500 postes d'enseignant (400 professeurs adjoints et 100 professeurs) seront créés à la rentrée 1981 dans les lycées et les collèges.

Dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan, 4 562 emplois d'enseignant ont été créés entre 1976 et 1980. Le plan de relance décidé en septembre 1978 sera poursuivi en 1981, notamment l'obligation faite aux enseignants d'effectuer deux heures supplémentaires par semaine. Le nombre d'élèves bénéficiant des trois heures réglementaires dans les collèges est passé de 45 p. 100 à la rentrée 1978 à 80 p. 100 à la rentrée 1979 et à près de 90 p. 100 à celle de 1980, selon les premières estimations.

L'inspection générale de la jeunesse et des sports a établi que sur 7 417 établissements de l'enseignement d'éducation physique et sportive, seuls 105 connaissent un déficit supérieur à vingt heures par semaine, déficit justifiant la création d'un poste dans chacun de ces établissements. Les 500 enseignants supplémentaires pour la rentrée 1981 régleront donc définitivement le problème de l'éducation physique et sportive.

M. Jean-Pierre Soisson a annoncé que désormais l'accent pourrait être mis sur la qualité de l'éducation physique et sportive avec la poursuite des expériences du brevet d'aptitude physique et de l'aménagement des rythmes scolaires.

Le brevet d'aptitude physique permet de mieux connaître une classe d'âge et de détecter aussi bien les insuffisances physiques que les aptitudes aux différents sports.

Les expériences d'aménagement des rythmes scolaires dans plusieurs villes ont été positives et seront étendues à d'autres établissements.

Le ministre a fait remarquer la progression très nette des crédits, y compris ceux du fonds national pour le développement du sport, aux fédérations et aux clubs : ils sont passés de 200 millions de francs en 1979 à 376 millions de francs en 1981. M. Jean-Pierre Soisson a justifié l'inclusion dans son calcul des crédits du fonds national en rappelant que celui-ci est un compte d'affectation spéciale rattaché au budget de l'Etat et qu'il fait chaque année à ce titre l'objet d'un vote du Parlement. Il ne s'agit donc pas de ressources extrabudgétaires mais de ressources affectées par le Parlement.

Le ministre a annoncé que, lors de sa dernière réunion, le conseil national du fonds avait réparti, pour 1980, 101 millions de francs de subventions de fonctionnement pour les associations sportives, 23 millions de francs de subventions d'équipement aux associations sportives, 44 millions de francs de subventions d'équipement versées aux collectivités locales et 22 millions de francs pour le financement des équipements de l'Etat contribuant au développement du sport de masse.

Ces crédits permettront le lancement des opérations « Mille terrains de grands jeux » (900 terrains de football, 100 de rugby) en une année et « Cinq mille terrains de tennis » en cinq ans, qui feront l'objet d'une subvention de 20 p. 100 par le fonds, d'un prêt à taux réduit de la Caisse des dépôts et consignations avec bonification d'intérêt par la fédération compétente et, dans la mesure du possible, d'une subvention du conseil général.

M. Jean-Pierre Soisson a réaffirmé son souci de prendre en compte les avis des parlementaires sur les conditions de répartition des aides et a souligné que les rapporteurs budgétaires de la jeunesse et des sports étaient invités à chaque réunion du conseil national du fonds.

M. Jean-Pierre Soisson a indiqué que 18,5 millions de francs de mesures nouvelles étaient prévues pour la jeunesse en faveur de quatre priorités : la création de centres régionaux d'information et de documentation pour la jeunesse, l'aide aux centres de vacances, l'extension des échanges internationaux de jeunes et le développement de l'animation socio-éducative.

En 1980, les seize centres régionaux et trois centres départementaux d'information et de documentation pour la jeunesse ont connu un grand succès, notamment le centre de Paris qui a reçu 700 000 jeunes à ce jour.

Le ministre a souhaité l'existence d'un centre au moins par région. Un comité national consultatif regroupant les présidents et les directeurs des centres se réunit chaque trimestre et définit les grandes orientations de ces centres.

L'aide aux centres de vacances s'élève à 82 millions de francs en 1980 pour la formation des cadres, la subvention aux « journées stagiaires », la rénovation des centres de vacances financée depuis 1979 à 40 p. 100 par l'Etat, 40 p. 100 par la caisse des allocations familiales, 10 p. 100 par le conseil général et 10 p. 100 par les associations compétentes. Le ministre a précisé que l'aide aux associations organisatrices de séjours était attribuée désormais en fonction de leurs programmes.

L'extension des échanges internationaux des jeunes se fera dans le cadre des offices franco-allemand (100 000 stages en 1980) et franco-québécois. Le ministre a souhaité que des crédits particuliers, en 1981, soient dégagés en faveur des échanges des jeunes du millier de villes françaises jumelées avec des villes allemandes.

M. Jean-Pierre Soisson a précisé que, lorsque les antennes d'animation des directions départementales de la jeunesse et des sports étaient en liaison avec les élus nationaux et départementaux pour la répartition des crédits, les services extérieurs de la jeunesse et des sports donnaient toute satisfaction. Des crédits complémentaires seront dégagés par le budget 1981.

Le ministre a conclu son exposé sur le problème des équipements. En accord et en collaboration avec les rapporteurs budgétaires, le programme des « 1 000 clubs » a été remplacé par l'expérience des salles polyvalentes. Un concours national a permis de dégager dix prototypes. En 1981, 100 salles polyvalentes seront construites à partir de cinq modèles retenus. Pour permettre une meilleure adaptation au site, seule la structure de ces salles sera normalisée. Le ministre a exprimé son intention d'affecter à la restauration de bâtiments anciens transformés en salles polyvalentes les mêmes crédits qu'aux constructions nouvelles.

Enfin, M. Jean-Pierre Soisson a dressé le bilan des équipements en France : 14 000 installations couvertes, 55 000 terrains de jeux, 3 200 piscines, 7 700 centres de vacances et de loisirs et 7 250 locaux socio-éducatifs. La France est le premier pays au monde pour le nombre de piscines par habitant mais le budget de la jeunesse et des sports ne comporte aucun crédit spécifique d'aide aux collectivités locales pour leur entretien très onéreux.

Un débat a suivi, auquel ont pris part MM. le président Léon Eeckhoutte, Michel Miroudot, Lucien Delmas, Jules Faigt, Paul Séramy, Jacques Habert, Guy Schmaus, Edmond Valcin, Yves

Le Cozanet ; M. Roland Ruet, rapporteur pour avis, empêché, avait transmis ses questions à M. le président Léon Eeckhoutte.

A M. Roland Ruet, le ministre a répondu qu'en exécution du programme d'action prioritaire n° 13, action n° 4 du VII<sup>e</sup> Plan, 4 562 emplois d'enseignants d'éducation physique et sportive avaient été créés dans l'enseignement secondaire pour la période allant de 1976 à 1980 au lieu des 5 000 prévus. M. Jean-Pierre Soisson a précisé que les résultats des Jeux Olympiques de Moscou étaient honorables alors même que les représentants français n'étaient pas présents dans certaines disciplines où nous excellons. Pour les Jeux Olympiques, un crédit de 2,8 millions de francs avait été dégagé.

Au président Léon Eeckhoutte, qui était surpris du chiffre de 376 millions d'aide aux fédérations et aux clubs pour 1981, le ministre a indiqué que cette somme comprenait les dotations du chapitre 43-91 dans son entier et les crédits du fonds national pour le développement. M. Jean-Pierre Soisson a contesté que son projet de budget ne représente que 0,61 p. 100 du budget général, en faisant valoir qu'il fallait intégrer une partie assez importante de la section commune correspondant aux actions relatives à la jeunesse et aux sports.

A M. Michel Miroudot, M. Jean-Pierre Soisson a répondu que les élus de certaines régions pouvaient prendre la responsabilité de construire des courts couverts de tennis plus onéreux que les courts découverts mais en gardant la même somme affectée, ce qui diminuera le nombre de constructions.

A M. Lucien Delmas, qui avait regretté la suppression de 304 postes d'enseignant mis à la disposition des associations d'éducation populaire, le ministre a répondu que cette affaire était de la compétence du ministre de l'éducation.

A M. Jules Faigt qui avait insisté sur les difficultés financières que connaissent les collectivités locales, le ministre a fait remarquer que les collectivités locales avaient programmé quelquefois des équipements trop coûteux. La dotation franc-élève pourrait faire l'objet d'une majoration au cours de la procédure budgétaire.

A M. Paul Séramy, qui avait regretté l'absence d'élus au sein des conseils régionaux du fonds national pour le développement, le ministre a rappelé que les rapporteurs budgétaires assistaient aux réunions du conseil national et qu'il était prêt à une très large discussion avec la commission sur le rapport récemment remis au Parlement à ce sujet et à modifier la loi au cas où il apparaîtrait que les fonds ont été mal répartis.

A **M. Jacques Habert**, M. Jean-Pierre Soisson a réaffirmé la priorité accordée aux offices franco-allemand et franco-québécois. La subvention de l'office franco-allemand sera augmentée de plus de 10 p. 100 en 1981.

A **M. Guy Schmaus**, le ministre a précisé qu'il poursuivait et accentuait son effort pour les Jeux de 1984 et de 1988, notamment pour le renouvellement des élites.

A **M. Edmond Valcin**, qui s'inquiétait du sous-équipement des départements d'outre-mer et notamment de l'absence de terrain de football à Fort-de-France, M. Jean-Pierre Soisson a rappelé qu'il avait imposé au mouvement sportif de considérer chaque département d'outre-mer comme une région française et donc de dégager une somme plus importante en leur faveur. La rénovation du stade Louis-Achille doit être entreprise.

A **M. Yves Le Cozannet**, le ministre a indiqué en terminant qu'il poursuivra son effort en faveur des écoles de voile.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mardi 4 novembre 1980.** — *Au cours d'une réunion tenue en commun* avec la commission des affaires culturelles et la commission des affaires sociales, sous la *présidence de M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles*, la commission a examiné le projet de **rapport d'information** établi par le groupe d'étude créé en application de l'article 22, premier alinéa, du **règlement du Sénat**, sur l'**industrie automobile** et son avenir.

M. Michel Miroudot a rappelé l'origine du groupe d'étude créé sur l'initiative de MM. Jacques Braconnier et de Mme Brigitte Gros et composé de MM. Jacques Braconnier, président, Hubert Martin, vice-président, Mme Brigitte Gros, rapporteur, MM. Lucien Delmas, Raymond Dumont, Pierre Louvot, Jacques Mossion, Bernard Parmantier, Guy Robert et Louis Souvet.

Invitée à présenter le **rapport** au nom de ses collègues, **Mme Brigitte Gros** a tout d'abord rappelé l'importance, dans l'économie nationale, de la construction automobile et des activités annexes : ce secteur emploie un salarié sur dix ; il repré-

sente près de 15 p. 100 des exportations ; il permet de régler plus de 40 p. 100 de la « facture pétrolière » ; il vend à l'étranger la moitié de sa production ; le parc automobile représente, en France, 18 millions de voitures sur un total mondial de 350 millions de véhicules ; les perspectives actuelles conduisent à envisager une expansion modérée du marché, notamment sous l'influence de la demande future des pays en voie de développement.

Mme Brigitte Gros a ensuite évoqué les caractéristiques essentielles de la voiture des prochaines années.

Celle-ci devra être économe en carburant : d'ores et déjà, les constructeurs français obtiennent en ce domaine les meilleurs résultats techniques ; mais ils se trouvent confrontés à la cherté du coût de leurs modèles, ce qui les dessert par rapport aux Japonais.

Elle devra être, également, plus confortable et plus performante, ce qui suppose un recours accru à l'électronique.

Les constructeurs français peuvent produire aussi bien que les autres, mais une réaction rapide est nécessaire pour limiter les effets de la concurrence américaine, stimulée par l'aide de l'Etat fédéral et par un programme d'investissements, au cours des cinq prochaines années, de 80 milliards de dollars, et ceux de la pugnacité japonaise, fondée sur une productivité très élevée. Mais si l'industrie automobile française devient un secteur de pointe, à haute technologie, elle aura la faculté de conquérir des parts supplémentaires de marché.

Pour parvenir à ce résultat, Mme Brigitte Gros a proposé un « plan à cinq vitesses » pour cinq ans, dont elle a présenté les différents aspects suivants.

Première proposition : accélérer l'effort actuel de recherche automobile.

Mme Brigitte Gros a souligné la nécessité d'accorder de l'argent communautaire au « Joint Research Committee », constitué par association entre les principaux constructeurs européens et elle a préconisé, en France, de tripler, en cinq ans, le montant de la contribution versée par les pouvoirs publics au titre de la recherche automobile, l'effort passant ainsi de 16 millions de francs à 48 millions de francs. Elle a également évoqué l'institution, indispensable selon elle, d'un « Comité Université-auto », composé par des représentants de ces deux milieux professionnels afin de mieux associer la recherche fondamentale à la recherche appliquée.

Deuxième proposition : produire davantage de robots et créer de nouveaux emplois.

Mme Brigitte Gros a souhaité favoriser la constitution de filiales entre les constructeurs automobiles et les firmes spécialisées dans les robots, ce qui devrait conduire à des créations d'emplois ; la recherche dans le domaine de la robotique lui a semblé constituer un objectif essentiel de l'action des chefs d'entreprise et des pouvoirs publics.

Troisième proposition : moderniser, par la technologie, les activités d'équipement automobile.

Mme Brigitte Gros a envisagé la création d'un centre technique, dont les ressources pourraient provenir des équipementiers, des constructeurs automobiles et de l'Etat, afin de faciliter l'adaptation au progrès technique des équipementiers.

Quatrième proposition : pour garantir l'emploi, améliorer le niveau des connaissances.

Mme Brigitte Gros a exprimé son souci d'instituer des « comités régionaux auto-enseignement » et d'accélérer la formation permanente donnée par des enseignants qualifiés.

Cinquième proposition : établir de nouvelles relations entre les hommes dans l'entreprise.

Mme Brigitte Gros a évoqué la nécessité de créer des « groupes d'information » dans l'entreprise, afin de faciliter la concertation et l'intéressement des salariés à l'amélioration de leur outil de travail et au choix du nouvel équipement.

L'exposé de Mme Brigitte Gros a alors été suivi d'un large échange de vues.

M. André Barroux a posé une question relative à la nature des tâches accomplies par les robots de la Régie Renault.

M. Pierre Louvot a demandé quelles pouvaient être les perspectives de l'automobile compte tenu des possibilités limitées du marché intérieur.

M. Louis Souvet a évoqué trois aspects différents de la recherche, selon les produits, les carburants de substitution et les techniques de fabrication ; il a également rappelé que le recours aux machines-transferts, par Peugeot S. A., avait constitué l'amorce de la « robotisation ».

M. Jacques Braconnier a successivement abordé :

— la nécessité de passer rapidement au stade des applications pratiques dans les domaines de la biomasse, de l'éthanol et du méthanol ;

— l'ampleur des difficultés soulevées par la gestion de l'entreprise, les problèmes fiscaux et les activités de commercialisation ;

— l'opportunité de permettre aux concessionnaires de participer aux travaux de recherche accomplis dans les centres techniques.

Répondant aux intervenants, Mme Brigitte Gros a fourni les précisions suivantes :

— les robots libèrent les hommes des tâches les plus ingrates de production : ils peuvent peindre et assembler les véhicules ;

— les Français n'hésitent pas à dépenser, depuis plusieurs années, un pourcentage identique de leurs revenus en faveur de l'automobile ; le développement de la « bimotorisation » s'effectue de plus en plus en faveur des petites cylindrées ;

— la recherche dans le domaine des carburants de substitution n'intéresse pas uniquement le secteur de l'automobile ;

— la fabrication de robots permet de créer des emplois, comme le révèle l'expérience japonaise ; mais l'une des difficultés de l'industrie française résulte du coût élevé de ces robots.

Le rapport d'information de Mme Brigitte Gros a alors été adopté à l'unanimité.

**Mercredi 5 novembre 1980.** — *Présidence de M. Marcel Lucotte, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée.* **M. Richard Pouille** a d'abord présenté son **rapport pour avis** sur le projet de **budget de l'environnement pour 1981.**

A propos des structures administratives de l'environnement, il a évoqué les compétences des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement ainsi que le rôle des chargés de mission de l'environnement nommés auprès des préfets de quelques départements ; il a évoqué les travaux de la commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel.

Après avoir brièvement analysé les moyens financiers affectés à l'environnement, il a dressé un bilan de la mise en œuvre de la charte de la qualité de la vie, notant l'évolution satisfaisante enregistrée pour 84 des 106 mesures de cette charte, des obstacles s'opposant à l'application des vingt-deux autres mesures.

Rappelant le développement de la législation relative à l'environnement pendant la dernière décennie, il a notamment fait le point de l'application de la procédure d'étude d'impact consi-

dérant que ces études doivent conduire à sélectionner les solutions techniques les plus respectueuses de l'environnement et que le fonds d'intervention pour la qualité de la vie doit financer le « surcoût » résultant de ces choix. Evoquant les travaux de la commission interministérielle pour la lutte contre les infractions en matière d'environnement, il a estimé nécessaire une harmonisation et une simplification des textes répressifs en vigueur.

Après avoir rappelé le renforcement des actions de prévention des pollutions marines accidentelles, le rapporteur pour avis s'est félicité de la diminution de certains types de pollution des eaux continentales, mais inquiété des teneurs accrues en résidus d'engrais.

Il a indiqué les résultats favorables de l'application des contrats de branche, considérant cependant que l'œuvre entreprise devait être poursuivie dans les branches concernées et étendue à d'autres industries. Il a estimé opportun le choix gouvernemental en faveur d'un développement des technologies propres, soit à l'occasion de l'application de la législation relative aux installations classées, soit par l'intermédiaire des actions de la mission dépendant du ministère de l'environnement et des interventions du groupe interministériel *ad hoc* ; il a dressé un bilan de l'activité de ce groupe. Il a insisté sur la nécessité d'une politique d'ensemble de réduction des pollutions, explicitée à tous les niveaux géographiques (national, départemental et communal) : le principe « polluer-payer » appliqué aux industries ne peut en effet résoudre les problèmes posés par l'accumulation de nombreuses petites sources de pollution ; la préservation de l'environnement est une option politique fondamentale dont il faut tirer les conséquences financières. Il a ensuite évoqué la lente mise en œuvre du programme d'équipement en stations d'épuration, notant la mise en chantier des travaux concernant les agglomérations du littoral méditerranéen. Ayant indiqué les progrès accomplis dans la collecte et le traitement des ordures ménagères, le rapporteur pour avis a souligné les difficultés éprouvées en ce domaine par les communes rurales ; il a ensuite précisé les objectifs de réduction et de récupération des déchets issus de la production de diverses branches industrielles, ainsi que les moyens mis en œuvre à cette fin avec le concours de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.

Le rapporteur pour avis a ensuite évoqué les activités des parcs nationaux et rappelé la nécessité d'accélérer l'aménagement des zones périphériques ; il a souhaité que le Gouvernement

précise la portée de son engagement de consolider l'aide financière de l'Etat au fonctionnement des parcs naturels régionaux ; il s'est enfin interrogé sur l'impact des moyens destinés aux réserves naturelles, compte tenu de la modicité des dotations affectées à ces espaces.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Bernard Legrand a déclaré qu'il interviendrait en séance publique à propos des parcs naturels régionaux lors de l'examen du budget de l'environnement ; M. Roger Rinchet s'est inquiété de la réhabilitation des centres-villes — question traitée dans le rapport pour avis sur le budget du logement. M. Jean-Paul Hammann a regretté la lenteur de la parution des décrets d'application des dispositions du code minier relatives aux carrières ; à ce sujet, M. Charles Beaupetit a cité des exemples de réhabilitations exemplaires opérées dans d'anciennes carrières de son département, et M. Robert Laucournet a indiqué que, par une action poursuivie avec ténacité, il avait obtenu de l'E. D. F. et du C. E. A. la remise en état d'anciens sites d'exploitation d'uranium dans le département de la Haute-Vienne.

Après les réponses de M. Richard Pouille aux différents intervenants, la commission a suivi les conclusions de son rapporteur pour avis et émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'environnement dans le projet de loi de finances pour 1981.

La commission a alors examiné ensuite le **rapport pour avis de M. Bernard Legrand** sur les dispositions de la **loi de finances pour 1981** concernant l'**aviation civile**.

Le rapporteur pour avis a indiqué, tout d'abord, que la conjoncture aérienne était dominée par les mesures de déréglementation prises par les autorités américaines tendant à libéraliser l'octroi des droits de trafic et la fixation des tarifs.

Il a estimé qu'une telle politique aurait notamment comme résultat de supprimer la desserte des villes secondaires et, de façon plus générale, de mettre gravement en difficulté les compagnies aériennes du Tiers Monde.

Il a observé que les mesures prises aux Etats-Unis avaient déjà eu comme conséquence de mettre en difficulté les grandes compagnies américaines elles-mêmes.

Examinant ensuite la situation d'Air France, M. Bernard Legrand a précisé l'évolution du trafic et indiqué que la situation financière de l'entreprise est satisfaisante, en dépit de

l'accroissement considérable du coût des carburants, compte non tenu du déficit d'exploitation du supersonique Concorde particulièrement handicapé par sa consommation élevée de kérosène.

Au sujet de la desserte de la Corse, le rapporteur pour avis a indiqué qu'en dépit de la subvention accordée à Air France, le déficit résiduel restait important.

A propos des liaisons avec les Antilles, la Guyane et la Réunion, il a rappelé les aménagements tarifaires réalisés pour promouvoir le tourisme et faciliter les relations de nos compatriotes de ces départements d'outre-mer avec la métropole.

Concernant l'Union de transport aériens (U.T.A.), compagnie privée qui dessert l'Afrique, l'Extrême-Orient et le Pacifique, M. Bernard Legrand a souligné la bonne marche de cette entreprise, qui réalise un trafic de fret particulièrement important dans un climat concurrentiel difficile.

A propos d'Air Inter, le rapporteur pour avis a évoqué le problème du retrait progressif des Caravelle III bruyantes et coûteuses, et regretté la part trop faible et décroissante des liaisons transversales.

Il a souligné l'incidence défavorable pour Air Inter de la mise en œuvre du train à grande vitesse (T.G.V.) sur Paris—Lyon.

Il a souligné enfin le trouble qu'apporte au fonctionnement des lignes d'Air Inter la grève larvée des contrôleurs de la navigation aérienne dont les problèmes ne sont toujours pas réglés et devront l'être un jour.

M. Bernard Parmantier a rappelé, à ce sujet, l'effort entrepris par le Gouvernement pour renforcer les effectifs à tous les points sensibles.

Au sujet des compagnies de troisième niveau, dont le regroupement s'impose, M. Bernard Legrand a souhaité qu'un groupe de travail examine ce problème essentiel pour l'aménagement du territoire.

Examinant ensuite la situation de l'Aéroport de Paris, le rapporteur pour avis a indiqué que les premiers résultats de 1980 faisaient apparaître un tassement indiscutable et qu'en conséquence, certains investissements d'infrastructure seraient différés, notamment à Roissy.

Au sujet des constructions aéronautiques, M. Bernard Legrand a rappelé les caractéristiques de l'Airbus, dont la famille sera complétée par des versions nouvelles moyens courriers et un

long courrier quadrimoteur de façon à faire face à la concurrence de la société américaine Boeing dont le modèle B 767 présente des caractéristiques proches de l'avion européen.

Le rapporteur pour avis a insisté, à ce propos, sur la nécessité d'accélérer les cadences de construction d'Airbus pour pouvoir livrer les appareils dans les délais exigés par la clientèle.

A propos de notre industrie des moteurs d'avion, M. Bernard Legrand a dit sa satisfaction de voir le réacteur CFM 56, développé à parité par la S.N.C.E.C.M.A. et General Electric, retenu pour remotoriser les appareils DC 10 et très probablement les avions ravitailleurs en vol américains KC 135.

M. Bernard Legrand est revenu, en conclusion, sur les problèmes posés par la déréglementation dont il conviendra de limiter les effets nocifs.

Répondant ensuite à diverses questions posées notamment par MM. Bernard Parmantier, Raymond Dumont, Jean Colin, Jean-Paul Hammann, René Régnauld, Fernand Tardy et Robert Laucournet, le rapporteur pour avis a indiqué que :

— Air France et U.T.A. avaient toutes les deux obtenu des résultats satisfaisants dans le contexte difficile actuel ;

— la compagnie U.T.A. n'effectuant que des liaisons longs courriers ne pouvait utiliser des Airbus comme le fait effectivement la compagnie nationale thaïlandaise ;

— il était nécessaire de régler une fois pour toutes la situation des contrôleurs aériens dont le mécontentement rejaillit défavorablement sur l'activité de nos compagnies ;

— le trafic est réparti à égalité entre Orly sud et Roissy mais tend à se développer plus rapidement sur cette dernière place réservée en priorité aux liaisons internationales longs courriers ;

— la desserte de Rennes par Air Inter n'est pas pour le moment supprimée mais serait, de toute façon, assurée par une compagnie de troisième niveau ;

— les Caravelle achetées par Air Inter ne sont pas des Caravelle III anciennes, équipées effectivement de réacteurs Rolls Royce bruyants et coûteux, mais des Caravelle XII dont les moteurs Pratt et Whitney à haut taux de dilution sont silencieux et économiques ;

— le problème des équipements des aéroports de province est lié à celui des appareils eux-mêmes et concerne les chambres de commerce.

Sous réserve de ces observations, la commission a adopté les conclusions favorables de son rapporteur pour avis.

Elle a enfin, sur la proposition de MM. Bernard Legrand et Robert Laucournet, décidé de créer en son sein un groupe de travail chargé d'étudier le problème des transports aériens intérieurs.

La commission a examiné ensuite l'avis de M. Jacques Braconnier sur les dispositions budgétaires concernant les routes et voies navigables.

Pour les routes, les crédits sont stables en autorisations de programme (+ 1,4 p. 100) et augmentent de 8,3 p. 100 en crédits de paiement, ce qui signifie une régression en francs constants que M. Jacques Braconnier a déplorée. Les crédits d'engagement, qui s'élèvent à 7 109 millions de francs, comprenant en outre 600 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle (F. A. C.), le rapporteur pour avis s'est inquiété de l'éventualité de leur engagement et a indiqué que l'expérience du passé ne lui permet pas de se montrer optimiste à ce sujet. Les charges du F. S. I. R. (fonds spécial d'investissement routier) s'élèveront en 1981 à 5 839 millions de francs en crédits de paiement et à 5 950,2 millions de francs en autorisations de programme. Il était prévu de faire appel, pour financer ce F. S. I. R., à un prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable aux carburants routiers, dont le taux était fixé à 13,40 p. 100, correspondant à une recette de 5 788 millions de francs et au budget général dont la participation devait s'élever à 51 millions de francs.

Or la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement portant de 13,40 à 13,52 p. 100 la part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers devant être affectée aux ressources du F. S. I. R. Cet amendement a été déclaré irrecevable, mais l'Assemblée Nationale, en séance publique, a repoussé à l'unanimité l'article 6. Aussi, le ministre du budget a-t-il déclaré que le Gouvernement s'engageait à déposer, dans la seconde partie de la loi de finances, une série d'amendements visant à supprimer le compte d'affectation spécial et à répartir les crédits qu'il comporte entre les ministères de l'intérieur et des transports. Le rapporteur pour avis a précisé qu'il attendait les résultats du vote de l'Assemblée Nationale pour se prononcer sur ce point et déposer d'éventuels amendements.

S'agissant du programme d'entretien, M. Jacques Braconnier s'est inquiété de la faiblesse des dotations budgétaires consacrées au réseau national, qui s'accompagne d'une diminution importante du rythme des renforcements.

En ce qui concerne le programme de développement des infrastructures autoroutières, le rapporteur pour avis a indiqué que les moyens d'engagement augmentent de 11 p. 100 et l'enveloppe d'emprunt de 45 p. 100, ce qui permettra la mise en service de 438 kilomètres d'autoroutes de liaison. Mais il a déploré l'abandon de l'ambitieux programme de 500 kilomètres annuels annoncé par les pouvoirs publics en 1977.

M. Jacques Braconnier a ensuite souligné les efforts entrepris pour le renforcement de la sécurité routière et la régulation du trafic et estimé que ces opérations méritent d'être encouragées.

Il a enfin insisté sur la faiblesse de la subvention des collectivités locales, dont la reconduction à hauteur de 455 millions de francs est proposée pour 1981, et souligné la forte insuffisance de cette subvention, compte tenu de la hausse des coûts des travaux d'entretien. Il se propose d'attendre la décision du Gouvernement concernant le F. S. I. R. pour se prononcer sur ce point.

Pour les voies navigables, l'ensemble des dotations consacrées aux investissements et à l'entretien des infrastructures s'élèvera à 357 millions de francs, contre 412 millions de francs en 1980, soit une diminution de 28 p. 100 en francs constants.

Le rapporteur pour avis a indiqué que cette régression illustre bien le désintéressement des pouvoirs publics pour la voie d'eau, qui n'assure en France que 6 à 7 p. 100 de l'ensemble du trafic de marchandises, et ce alors que chacun est bien convaincu qu'elle est championne toutes catégories des économies d'énergie.

En ce qui concerne le P. A. P. n° 6 (liaison mer du Nord—Méditerranée), M. Jacques Braconnier a précisé que le taux de réalisation n'est que de 77,4 p. 100 et s'est interrogé sur l'avenir de cet axe prioritaire. Il a en outre regretté que le choix de la liaison Rhin—Rhône conduise à différer tout autre projet du même ordre de grandeur, comme les liaisons Seine—Est et Seine—Nord. Par ailleurs, M. Jacques Braconnier a regretté le désengagement budgétaire de l'Etat concernant la remise en état du réseau Freycinet. Il s'est par contre déclaré satisfait de l'effort entrepris pour améliorer la fiabilité du réseau, l'équipement des ports fluviaux et pour la lutte contre la pollution accidentelle.

Enfin, le rapporteur pour avis a déploré l'abandon du schéma directeur des voies navigables annoncé en 1977 et jamais publié.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. René Régnault a insisté sur le danger qu'il y a à construire de nouvelles infrastructures sans se donner les moyens de les entretenir. Il a également souhaité savoir dans quelle mesure les crédits prévus au fonds d'action conjoncturelle pourront être mobilisés et s'est inquiété de la réalisation du plan routier breton.

M. André Barroux a ensuite interrogé M. Jacques Braconnier sur le montant des recettes fiscales provenant des diverses taxes sur l'automobile et suggéré qu'elles soient affectées aux opérations de régulation du trafic.

M. Richard Pouille a regretté la perte d'argent que constitue pour les collectivités locales la lenteur du démarrage des projets routiers.

M. Bernard Hugo (Yvelines) s'est déclaré en accord avec les observations formulées par le rapporteur pour avis sur l'insuffisance de la subvention aux collectivités locales et du rythme de renforcement des routes et sur l'abandon du schéma directeur des voies navigables.

M. France Lechenault a regretté le retard pris dans la réalisation de la liaison Rhin—Rhône et M. Fernand Tardy a déploré que la spécificité des routes de montagne ne soit pas prise en compte pour l'attribution des subventions aux collectivités locales.

M. Pierre Lacour a déploré que la politique d'aménagement du territoire continue à s'effectuer en fonction de Paris et M. Jean-Paul Hammann s'est inquiété du problème posé par la circulation des véhicules lents.

Le rapporteur pour avis a répondu qu'il partageait les inquiétudes des intervenants.

A la suite de cet échange de vues, les conclusions du rapporteur pour avis tendant à s'en remettre à la sagesse du Sénat ont été repoussées par la majorité de la commission, qui a décidé de proposer le rejet des dispositions budgétaires relatives aux routes et voies navigables inscrites dans le projet de loi de finances pour 1981.

*Présidence de M. Marcel Lucotte, vice-président.* — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen des crédits inscrits au budget des postes et télécommunications.

**M. Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis** de ce budget, a présenté les grands axes de son rapport pour avis :

— il a tout d'abord tenu à vérifier dans quelle mesure notre pays est vraiment doté d'une politique en matière de postes et télécommunications et télédiffusion ;

— il a ensuite examiné le projet de loi de finances pour 1981, compte tenu des objectifs de la politique du Gouvernement en ce domaine.

Au terme de son rapport, M. Jean-Marie Rausch, soulignant l'importance pour le devenir de notre société et de notre démocratie, de l'évolution des technologies en matière de télécommunications et de leurs applications, a insisté sur la nécessité d'une amélioration du contrôle postal. En ce domaine, un tel contrôle pourrait être effectué en premier lieu par le débat d'une loi d'orientation sur la politique gouvernementale en matière de postes, télécommunications et télédiffusion ; et à tout le moins dans cette attente par la constitution dans notre assemblée d'une délégation parlementaire à l'informatique et à la télématique.

M. Marcel Lucotte a tenu à s'associer, au nom de tous les membres de la commission, à l'hommage rendu par M. Jean-Marie Rausch à son prédécesseur, **M. Pierre Marzin** qui a rapporté pendant de longues années, avec compétence et talent, le budget des postes et télécommunications.

Au cours du débat auquel ont participé M. Jean Peyrafitte, Rémi Herment, Pierre Noé, Pierre Ceccaldi-Pavard, Maurice Janetti, Raymond Dumont et Pierre Labonde, les problèmes suivants ont été évoqués :

— l'équipement des bureaux de poste dans les stations thermales ou climatiques dont la population subit de grandes variations saisonnières ;

— l'amélioration de l'accessibilité des bureaux de poste pour les handicapés ;

— les retards constatés dans l'installation de nouvelles lignes téléphoniques en milieu rural ;

— l'absence de coordination dans la réalisation des travaux d'équipement entre les P. T. T. et les autres services publics ;

— la discordance que l'on peut constater entre les affirmations d'objectifs politiques en matière de postes et télécommunications et la baisse des crédits, en termes réels, constatée dans la loi de finances pour 1981 ;

— l'importance des progrès réalisés dans l'équipement téléphonique du pays : 8 millions de postes téléphoniques en 1975, 15,5 millions de lignes en 1980 ;

— l'amélioration de l'état d'entretien des cabines publiques ;

— le problème du logement des personnels des P. T. T. qui arrivent dans la région parisienne en provenance de province, sans que l'administration des postes coordonne ce programme de logements avec celui des collectivités locales ;

— la crainte que la polyvalence des bureaux de poste ne s'effectue au détriment des attributions des mairies ;

— la situation actuelle de l'aviation postale ;

— la nécessité d'assurer la compatibilité entre l'équipement téléphonique en milieu rural et la protection de l'environnement (dégradation des paysages par la prolifération des poteaux de lignes, etc.) ; à cet égard, il y aurait lieu de développer les lignes enterrées ;

— le comportement abusif de l'administration des postes et télécommunications lors de la construction d'immeubles destinés au service, les P. T. T. étant dispensées de tout permis de construire et mettant en demeure les communes de se plier à leurs décisions de construction.

Après avoir répondu aux divers intervenants et indiqué que leurs réflexions, remarques et critiques seraient annexées à son rapport écrit, M. Jean-Marie Rausch a proposé tout d'abord l'adoption de son rapport, ensuite le vote des crédits du secrétariat d'Etat aux P. T. T. La commission a adopté à l'unanimité le rapport de M. Jean-Marie Rausch. Le vote des crédits du secrétariat d'Etat aux P. T. T. a été acquis à la majorité.

Enfin, la commission a procédé à la désignation des candidats pour représenter les élus locaux à la **commission nationale d'urbanisme commercial**. Ont été désignés :

— comme candidats aux postes de membres titulaires :

**M. Pierre Jeambrun ;**  
**M. Jacques Mossion ;**  
**M. Maurice Janetti ;**  
**M. Serge Mathieu.**

— comme candidats aux postes de membres suppléants :

**M. Pierre Ceccaldi-Pavard** de M. Jeambrun ;  
**M. Richard Pouille** de M. Mossion ;  
**M. Roger Quilliot** de M. Janetti ;  
**M. Paul Guillaumot** de M. Mathieu.

Ces candidatures seront soumises à la nomination du Sénat.

**Jeudi 6 novembre 1980.** — *Présidence de M. Marcel Lucotte, vice-président.* — La commission a entendu **M. Jean-Pierre Soisson**, ministre de la **jeunesse, des sports et des loisirs**, sur les dispositions du projet de loi de **finances pour 1981** concernant son département ministériel.

Le budget de 1981 s'inscrit dans un effort de rigueur, un petit nombre seulement de priorités a donc été retenu. M. Soisson a souligné qu'en dépit de la crise économique, le tourisme contribue à créer 40 000 emplois nouveaux par an, et indiqué les résultats très favorables de la saison touristique 1980.

Il a précisé que l'excédent de la balance extérieure du tourisme pour le premier semestre 1980 (+ 5,2 milliards de francs) était nettement supérieur au résultat de la même période de 1979, les recettes en devises induites par le tourisme ayant pour la première fois dépassé celles issues des exportations d'automobiles. Il s'est félicité des progrès du tourisme rural et de l'accroissement de la clientèle étrangère.

Pour soutenir l'augmentation rapide des investissements des professions touristiques (+ 42 p. 100 en 1979), le ministre a obtenu de son collègue du budget l'application aux équipements touristiques de la déduction spéciale pour investissement prévue pour 1981. Il a noté que les chaînes hôtelières disposent aujourd'hui de 17 000 chambres à l'étranger et qu'elles verront ce potentiel augmenter encore fortement à l'étranger l'année prochaine (+ 12 000). L'industrie touristique française se classera ainsi au deuxième rang mondial.

Le ministre a rappelé les conventions conclues entre son ministère et les syndicats d'initiative et les offices de tourisme, d'une part, et les comités départementaux de tourisme d'autre part ; il a souligné qu'il n'entend pas se substituer aux actions des organismes locaux animés par les élus. Il a indiqué que des aides seraient attribuées aux comités régionaux du tourisme pour assurer la promotion de leurs propres régions.

Abordant le projet de budget pour 1981, M. Jean-Pierre Soisson a rappelé qu'il dispose de 124 millions de francs dans la section tourisme, dont 69 millions de francs pour les dépenses ordinaires, auxquels s'ajoutent une partie des crédits inscrits de la section commune.

Il a déclaré que, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1980, 35 millions de francs d'autorisations de programme et 25 millions de crédits de paiement sont affectés au tourisme, ces dotations étant principalement destinées au grand Sud-Ouest, au Massif central et à l'indemnisation des sinistres subis par les professionnels du tourisme victimes de la marée noire.

Se déclarant attaché au caractère interministériel de nombreuses actions gouvernementales concernant le tourisme, le ministre a indiqué qu'une charte du tourisme sera élaborée par un comité interministériel en 1981. Cette charte rappellera le caractère d'activité économique majeure du tourisme, le principe de la liberté de gestion des professionnels du tourisme, l'engagement du Gouvernement d'aider l'adaptation du tourisme, en particulier le tourisme social, et de mener une politique de promotion active.

**M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis** du budget du tourisme, a souhaité la présentation d'un document récapitulatif de l'ensemble de l'effort du budget de l'Etat en faveur du tourisme ; il a notamment interrogé le ministre à propos du « titre vacances », du camping, de l'étalement des vacances. Enfin, il a souhaité que le tourisme soit inscrit au nombre des priorités du VIII<sup>e</sup> Plan.

Le ministre s'est prononcé en faveur d'une éventuelle inclusion de la future charte dans le VIII<sup>e</sup> Plan à l'initiative du Parlement. Soulignant les conséquences financières et fiscales de l'institution d'un « titre vacances », il a indiqué qu'il ne prendrait aucune initiative en ce domaine sans le consentement des partenaires sociaux ; il a évoqué les obstacles fonciers au développement des campings, en raison notamment de l'opposition de certaines municipalités ; il a en outre indiqué qu'il a chargé le directeur du tourisme de proposer une simplification des procédures de création de terrains de camping. Soulignant la difficulté de s'opposer à l'afflux de la clientèle vers le littoral méditerranéen, le ministre a estimé nécessaire d'améliorer l'image de marque de l'hôtellerie de plein air.

A propos de l'étalement des vacances scolaires, M. Jean-Pierre Soisson a rappelé la décentralisation récente du choix des dates de vacances et les résultats acquis déjà en 1980 : 10 millions de salariés et 42 000 entreprises ont en effet été concernés par l'étalement cette année. Il a estimé que les actions menées en collaboration avec la délégation à la qualité de la vie devraient permettre d'atteindre un point de non-retour en ce domaine.

Constatant la multiplicité des procédures de financement des équipements de tourisme social et le désengagement partiel de la caisse nationale d'allocations familiales à l'égard de ce secteur, le ministre a souhaité que la charte du tourisme aboutisse à une simplification des procédures permettant notamment de faciliter la création d'un plus grand nombre de villages de vacances familiaux.

Le ministre a indiqué qu'une réflexion sur l'introduction de l'informatique dans le tourisme est actuellement menée en concours avec les agences de voyages et l'hôtellerie et il a souhaité que l'industrie touristique française soit dotée d'un outil informatique national apte à faire face à la concurrence étrangère, notamment américaine.

**M. Jean Peyrafitte** s'est déclaré satisfait des actions de M. Jean-Pierre Soisson, notamment à l'égard des autres membres du Gouvernement, pour leur faire prendre conscience de l'importance économique du tourisme ; approuvant les observations de M. Paul Malassagne, ce commissaire a souhaité pour l'hôtellerie saisonnière une modulation des charges sociales et de la taxe professionnelle, le système actuellement en vigueur interdisant la poursuite de l'activité de nombreux établissements saisonniers de catégorie élevée susceptibles d'accueillir la clientèle étrangère, en particulier en région de montagne. Il a souligné les conséquences très dommageables d'une telle évolution sur des régions en voie de dépérissement.

**M. René Régnauld** a recommandé une utilisation plus large des moyens audio-visuels pour orienter les vacanciers ; **M. Charles Beaupetit** a souhaité un renforcement des aides à l'hôtellerie rurale ; **M. Fernand Tardy** a notamment estimé que la complexité des procédures applicables à l'hôtellerie de plein air constitue un frein important au développement des hébergements en milieu rural ; soulignant que la France est le pays qui reçoit le plus grand nombre de touristes étrangers de la C. E. E. **M. Pierre Lacour** a évoqué les problèmes du tourisme en milieu rural ; enfin, **M. Jean-Paul Hammann** a estimé insuffisants les moyens des organismes locaux de tourisme pour susciter l'aménagement de nouveaux hébergements ruraux.

M. Jean-Pierre Soisson a rappelé que la récente circulaire du Premier ministre relative au « paracommercialisme » permet maintenant de sanctionner l'activité des organismes qui concurrencent indûment les établissements hôteliers régulièrement installés. Il a indiqué que M. Ebrard, président de la fédération thermale et climatique, était chargé de formuler des propositions pour relancer l'activité des stations thermales. Le ministre a déclaré qu'il attend une contribution de 25 milliards de francs du Fonds européen de développement régional (F. E. D. E. R.) à l'équipement touristique du Sud-Ouest et que les opérations de radio-guidage seront multipliées pendant la prochaine saison touristique.

Il s'est déclaré prêt à financer temporairement des emplois d'animateurs locaux pour favoriser la création de nouveaux gîtes ruraux.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mardi 4 novembre 1980.** — *Au cours d'une réunion tenue en commun* avec la commission des affaires culturelles et la commission des affaires économiques, sous la *présidence de M. Michel Miroudot, vice-président de la commission des affaires culturelles*, la commission a examiné le projet de **rapport d'information** établi par le groupe d'étude créé en application de l'**article 22**, premier alinéa, du **règlement du Sénat**, sur l'**industrie automobile** et son avenir.

(Voir *supra* rubrique Affaires économiques).

**Mercredi 5 novembre 1980.** — *Présidence de M. Robert Schwint, président, puis de M. Louis Boyer, vice-président.* — La commission a d'abord procédé à l'**audition de Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation.**

Mme Nicole Pasquier a rappelé l'importance du travail féminin dans la société française. Elle a souligné l'accélération de la demande d'emploi féminin et la nécessité pour les pouvoirs publics de proposer une réponse adaptée. Elle a alors défini la politique du Gouvernement autour de quatre axes principaux : diversifier l'emploi féminin, mettre en œuvre les moyens d'accorder les contraintes liées à la maternité à l'exercice d'une activité, aménager le temps de travail afin de concilier les tâches familiales avec les obligations professionnelles et égaliser enfin les statuts professionnels des hommes et des femmes en éliminant les discriminations indirectes qui subsistent encore. Mme Nicole Pasquier a conclu en insistant sur la nécessité d'une transformation fondamentale des mentalités pour satisfaire les aspirations féminines.

En réponse à **MM. Jean Béranger, Noël Berrier, Louis Boyer, Jean Chérioux, Mme Cécile Goldet, MM. André Méric, Louis Souvet et Hector Viron**, Mme Nicole Pasquier a notamment indiqué que le travail à temps partiel, s'il s'adresse particulièrement aux femmes, n'exclut pas les hommes. Elle est également convenue des difficultés particulières rencontrées par les femmes en milieu rural. Elle a rappelé les mesures spécifiques engagées en leur faveur.

Mme Nicole Pasquier a enfin souligné les efforts importants développés en direction des femmes seules en vue de favoriser leur insertion professionnelle.

La commission a ensuite **examiné** les **amendements** déposés sur le projet de loi n° 4 (1980-1981), déclaré d'urgence, relatif au **travail à temps partiel**.

Sur proposition de **M. Jean Gravier, rapporteur**, elle a procédé à la rectification de ses amendements n°s 3 et 4.

Après les interventions de M. Hector Viron, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Jacques Bialski, Jean Béranger, Louis Souvet, Jean Chérioux, Louis Boyer, Charles Bonifay et Pierre Louvot, la commission :

— a donné un avis favorable à l'amendement n° 21 de M. Jacques Bialski ;

— elle s'en est remise à la sagesse du Sénat pour les amendements n°s 18 de M. Jacques Bialski, 26 de M. Jean Chérioux et 34 de Mme Marie-Claude Beaudeau ;

— elle a émis un avis défavorable aux amendements n°s 1 de M. Louis Souvet, 2 *rectifié* de M. Jean Chérioux, 16 de M. Henri Caillaud, 17, 19, 20 et 22 de M. Jacques Bialski, 24 de M. Bernard Legrand, 25 de M. René Touzet, 27 à 33 et 35 à 44 de Mme Marie-Claude Beaudeau.

M. Jean Chérioux a par ailleurs indiqué que son amendement n° 23 serait retiré.

La commission a en outre chargé son rapporteur d'interroger le ministre sur la situation des travailleurs à temps partiel exerçant une activité professionnelle réduite n'ouvrant pas droit aux prestations de l'assurance maladie et qui bénéficiaient, comme inactifs, du régime d'assurances sociales de leur conjoint en tant qu'ayant droit.

*Jeudi 6 novembre 1980. — Présidence de M. Robert Schwint, président, et M. Louis Boyer, vice-président. — La commission a entendu M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, accompagné de MM. Jean Farge et Rémy Montagne, secrétaires d'Etat, sur le budget de leur département pour 1981.*

Le **ministre** en a rappelé les orientations essentielles qui se résument ainsi :

— accroître l'effort de prévention et de recherche ;

— confirmer et prolonger les solidarités en faveur notamment des handicapés, des familles et des personnes âgées ;

— améliorer la formation des responsables et le développement des responsabilités afin de garantir l'efficacité de notre système sanitaire et social.

Si le présent budget, préparé compte tenu des préoccupations générales actuelles, a été élaboré avec une grande rigueur, il ne sacrifie rien de l'avenir.

**M. Jean Farge** a énoncé, pour sa part, quelques chiffres. En 1980, le total des dépenses nettes de l'ensemble des régimes de sécurité sociale s'est élevé à 515 milliards de francs, soit plus de 21 p. 100 du produit intérieur brut. Pour 90 p. 100, cette somme a été consacrée à des dépenses de prestations. 45 p. 100 ont concerné la vieillesse, 40 p. 100 la maladie et 15 p. 100 la famille. Le montant de l'effort social a été financé, à plus de 82 p. 100, par des cotisations.

Le secrétaire d'Etat a rappelé les objectifs essentiels de la politique de redressement menée par le Gouvernement et les moyens mis en œuvre pour parvenir à la modération des dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie. Au 30 septembre 1980, il apparaît, selon M. Jean Farge, que la trésorerie du régime général, non seulement a été rétablie mais est encore créditrice et rémunératrice. D'autre part, on constate, dans le rythme annuel d'accroissement des dépenses de santé, et notamment des dépenses hospitalières, une décélération de quatre à cinq points.

L'action menée par le Gouvernement a concerné tant l'offre que la demande de soins.

S'agissant de la médecine ambulatoire, la convention nouvellement négociée a rallié près de 99 p. 100 des médecins libéraux, 80 p. 100 d'entre eux ayant choisi d'exercer dans le premier secteur. Le régime conventionnel a donc pu être maintenu tout en s'adaptant à une conjoncture nouvelle.

En ce qui concerne la médecine hospitalière, la décélération, réelle, demeure insuffisante. Elle est marquée par les particularités qui unissent les dépenses de la sécurité sociale aux recettes et, à travers elles, aux dépenses des hôpitaux. Toute recherche d'équilibre de la trésorerie de la sécurité sociale entraîne inévitablement des conséquences sur la trésorerie hospitalière. L'action du Gouvernement a consisté à encadrer la croissance des budgets primitifs et à interdire les budgets supplémentaires. Il reste à adapter les capacités des hôpitaux aux besoins réels et à améliorer l'organisation et les méthodes de gestion par le biais notamment d'un système d'évaluation des soins. Le problème essentiel demeure celui de la définition du rôle et de la place de l'hôpital dans le système de soins.

Le secrétaire d'Etat a enfin tracé les perspectives pour 1981. S'agissant de l'assurance maladie, non seulement le besoin de financement de 23 milliards de francs portant sur les trois

exercices, 1978, 1979, 1980, a été résorbé mais un excédent de 1,3 milliard de francs a pu être dégagé. Pour 1981, le déficit prévisible de l'assurance maladie est de 2,3 milliards de francs. La branche « famille » devrait, la même année et pour la première fois, accuser un déséquilibre de 1,1 milliard de francs, compensé d'ailleurs par un excédent du même montant pour 1980. Ce déséquilibre traduit le souci du Gouvernement d'utiliser les ressources existantes pour mener une politique familiale active.

Pour M. Jean Farge, les voies d'un équilibre durable de la sécurité sociale sont désormais ouvertes pour autant que continueront de s'imposer trois nécessités : la prolongation de l'effort de modération des dépenses sans compromission de la qualité des soins, l'amélioration de l'équilibre financier démographique qui demeure à la base de l'équilibre financier et enfin le renforcement des solidarités financières entre les différents régimes.

A la suite de ces deux exposés, **M. Jean Chérioux, rapporteur pour avis des crédits de la santé**, a souligné l'importance, en ce secteur, des dépenses obligatoires et la faible part laissée en conséquence aux actions volontaristes, les crédits inscrits ne représentant eux-mêmes qu'un faible pourcentage de l'ensemble des dépenses de santé. Il a fait part de certaines inquiétudes devant le fonctionnement du système de santé. L'équilibre financier de la sécurité sociale, obtenu par le Gouvernement, peut cacher d'autres déséquilibres, notamment dans la gestion hospitalière. Il demeurera nécessaire de financer les déficits qui résulteraient de la gestion actuelle.

Il a manifesté son souhait que des mesures à long terme soient prises qui amélioreraient le mode de gestion hospitalière par le biais notamment d'une réforme de la tarification.

M. Jean Chérioux s'est enquis des projets envisagés dans ce domaine. Il a également interrogé le ministre sur le maintien des actions d'humanisation ainsi que sur les conclusions du rapport d'étude effectué sur la psychiatrie. Il s'est aussi inquiété de la décélération de l'augmentation des dépenses d'aide sociale et a manifesté sa crainte qu'elle ne cache une insuffisance des crédits primitifs à compléter ensuite par lois de finances rectificatives et, si ce n'était pas le cas, un risque de remise en cause de notre appareil social.

Le rapporteur pour avis a enfin rappelé les difficultés que connaissent les centres sociaux, les écoles de formation des assistants de service social et les foyers de jeunes travailleurs.

Après s'être interrogé sur les conditions dans lesquelles le Parlement serait amené à délibérer sur les crédits de la sécurité sociale, **M. Louis Boyer, rapporteur pour avis (sécurité sociale)**, a insisté sur la relative précarité des résultats, par ailleurs très satisfaisants, obtenus dans le cadre du plan de redressement de juillet 1979. Il a ainsi demandé au ministre de lui indiquer les mesures structurelles qu'il entendait mettre en œuvre. Après avoir évoqué les difficultés financières de la branche des prestations familiales, M. Louis Boyer s'est interrogé sur les dangers de la politique envisagée par les pouvoirs publics en matière de médicaments « génériques ».

En réponse aux rapporteurs pour avis, **M. Jacques Barrot** a noté que les contraintes budgétaires, n'avaient pas exclu les innovations ; aucune réforme de la gestion des hôpitaux n'est présentement envisagée mais une réflexion pourrait être menée à cet égard. Les crédits d'humanisation ont été maintenus dans le secteur sanitaire, a-t-il précisé, avec la volonté nouvelle d'étendre l'effort aux établissements sociaux. Quant à la psychiatrie, le ministre s'est déclaré prêt à faire part à la commission, quand elles seront établies, des conclusions consécutives aux enquêtes menées à sa demande.

En ce qui concerne l'utilisation des crédits d'aide sociale, M. Jacques Barrot a mentionné que la gestion des établissements sociaux n'était pas toujours assez rigoureuse et que certaines contraintes financières restaient souhaitables. Des négociations sont par ailleurs engagées pour régler les problèmes de gestion des centres sociaux et s'assurer de la bonne utilisation des crédits ouverts.

Le ministre a apporté quelques précisions sur la mise en place de la convention médicale, la création d'un fonds de prévention financé par la sécurité sociale et la mutualité, ainsi que sur la politique du médicament, enjeu national de première importance. Il a rappelé les récentes mesures prises par le Gouvernement en matière de prix afin de tenir compte de l'effort de recherche mené et l'intérêt que présente la vente de médicaments génériques.

**M. Rémy Montagne, secrétaire d'Etat**, a expliqué la décélération des dépenses d'aide sociale par l'amélioration de la gestion des établissements et par l'importance des actions de maintien à domicile qui diminuent les charges de l'hébergement. Il a précisé la situation financière des écoles de formation d'assistants du service social et exposé les raisons des difficultés actuelles des foyers de jeunes travailleurs.

**M. Jean Farge** a, pour sa part, justifié l'écart en matière de dépenses hospitalières publiques entre les chiffres de la sécurité sociale et ceux des hôpitaux, essentiellement par le fait de l'accélération de la facturation qui, en soi, est une bonne chose.

Il a exposé son souci de voir se prolonger la maîtrise des dépenses hospitalières et les voies qui s'ouvrent pour permettre l'encadrement des recettes et des dépenses : fixation de normes pour la progression des budgets des hôpitaux, stérilisation des recettes supplémentaires, remise en cause de la règle de l'intégration automatique des déficits dans les comptes des exercices ultérieurs.

**M. Jean Chérioux** a approuvé ces orientations en insistant sur la nécessité d'une responsabilisation des chefs de service dès l'élaboration des budgets.

**M. Jean Farge** a observé, à cet égard, que les contraintes financières imposées obligeaient à une meilleure organisation et entraînaient une responsabilité croissante des gestionnaires. Il a précisé que l'état des réflexions en ce qui concerne la prise en charge des accidents corporels par l'assurance privée n'était pas encore suffisant pour que soient élaborés des projets en la matière.

**M. Noël Berrier**, quant à lui, a appelé l'attention du ministre de la santé sur la recherche et la nécessité de limiter l'usage de certaines techniques de pointe dans la pratique quotidienne. Il a souligné l'intérêt d'améliorer la formation et le sens des responsabilités des jeunes médecins, dont la formation clinique laisse à désirer et qui n'ont aucune connaissance en économie de la santé. Il a enfin insisté sur la nécessité d'apporter une réponse satisfaisante au problème de la responsabilité médicale.

**M. Pierre Gamboa** a demandé que soient étudiées les inégalités de consommation médicale suivant les catégories socio-professionnelles et que soient empêchés les refus de soins opposés aux malades du fait d'une insuffisance de capacités hospitalières. Après avoir rappelé les difficultés des centres sociaux, il a fait état de l'accroissement récent des échecs aux examens du certificat d'études spécialisées (C. E. S.) qui prive de nombreux médecins généralistes de la possibilité d'accéder aux professions de spécialistes.

**M. Guy Durbec** a interrogé le ministre sur l'opportunité d'assurer un plus grand développement des centres d'accueil pour les toxicomanes.

**M. Charles Bonifay**, quant à lui, a insisté, d'une part sur l'intérêt d'une clarification des responsabilités entre l'Etat et les caisses nationales en matière de gestion des régimes sociaux, d'autre part sur la nécessité de résoudre durablement le problème du financement de la sécurité sociale.

**M. Robert Schwint, président**, a abordé enfin la question de l'application de la loi d'orientation de 1975 sur les handicapés, certains décrets indispensables n'étant toujours pas publiés, et souhaité qu'au moment où s'achève la mise en application réglementaire, on s'attaque sans retard aux difficultés pratiques qui, sur le « terrain » demeurent nombreuses, notamment au niveau du fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep).

**M. Jacques Barrot**, en réponse aux intervenants, a tout d'abord annoncé la parution prochaine d'un décret sur la responsabilité médicale et le développement d'actions pour améliorer l'information objective des médecins. Il a ensuite souligné qu'il n'existait pas d'inégalités en matière de consommation médicale, même si continuent de se poser des problèmes d'éducation et de formation. Il a enfin marqué son hostilité à un « hospitalocentrisme » qui dénaturerait l'organisation de notre système de soins.

Quant à **M. Jean Farge**, il a exposé que le partage actuel des responsabilités entre l'Etat et les organismes de sécurité sociale constituait le moins mauvais des compromis, et souligné qu'au point de vue financier le montant actuel des prélèvements ne pouvait être augmenté sous peine de bouleverser fondamentalement la forme même de notre société.

Pour terminer, **M. Rémy Montagne** a apporté des précisions sur l'application de la loi d'orientation en faveur des handicapés et annoncé que les textes relatifs à l'appareillage pourraient être prochainement publiés. Il a souligné l'effort considérable fourni par les Cotorep qui ont examiné, en 1979, plus de 300 000 dossiers.

A **M. Guy Durbec**, qui s'inquiétait des freins financiers existant en matière d'hospitalisation à domicile, s'agissant notamment de dialyse, **M. Jacques Barrot** a précisé qu'un rapport avait été établi sur ce thème. La connaissance de ses conclusions devrait prochainement permettre d'envisager la levée des obstacles financiers qui demeurent en ce domaine.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 4 novembre 1980.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* La commission a procédé, sur le **rapport de M. Jean Chamant, rapporteur spécial, à l'examen du budget de l'agriculture.**

Après avoir noté que l'augmentation de 11 p. 100 de ce budget, qui atteint 27,8 milliards de francs, équivalait à une stagnation en francs constants, M. Jean Chamant a signalé que cette évolution globale recouvrait des situations contrastées suivant les différents chapitres.

Il a d'abord fait état d'une stabilisation des crédits consacrés à la bonification d'intérêts des prêts du crédit agricole, ainsi que d'une stagnation ou d'une régression des dépenses destinées à l'équipement rural et à l'amélioration des structures agricoles.

Puis il a rappelé le poids, dans ce budget, des dépenses de bonifications d'intérêts et de la subvention de l'Etat au B. A. P. S. A. (budget annexe des prestations sociales agricoles).

Il a ensuite remarqué que certaines dotations connaissaient une très nette progression, s'agissant notamment de la recherche, de l'aide aux jeunes agriculteurs, de la sélection animale et de la valorisation de la production agricole.

Il a alors relevé la création d'une ligne budgétaire nouvelle réservée aux primes pour le maintien du troupeau des vaches allaitantes, puis a regretté la diminution — hors budget de l'agriculture — du fonds national pour les adductions d'eau et du F.I.D.A.R. (fonds interministériel de développement et d'aménagement rural), constatant cependant par ailleurs une augmentation du fonds forestier national.

Il s'est ensuite interrogé sur le point de savoir si ce budget respectait les priorités définies par la loi d'orientation agricole.

Il a alors estimé que tel n'était pas le cas pour l'enseignement agricole et la formation des agriculteurs, ainsi que pour l'aménagement rural.

Puis il a noté que la politique agricole commune faisait l'objet de nombreuses critiques de la part de nos partenaires européens et que son prix de revient était de plus en plus élevé, la dotation budgétaire fournie par la France ayant augmenté de 30 p. 100 en 1980.

Il a estimé que cette politique était constamment battue en brèche en raison de certains accords internationaux dérogatoires, ce qui représentait, en 1980, 8,3 milliards de francs de pertes de recettes (ou de dépenses supplémentaires) pour le budget de la communauté, ce chiffre devant être sensiblement supérieur en 1981.

Il s'est enfin préoccupé de l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs au cours des années à venir.

Il a conclu à l'adoption de ce budget compte tenu des autres sources de financement de la politique agricole et sous réserve d'observations relatives à la non prise en compte de certaines priorités de la loi d'orientation agricole, au coût de la politique agricole commune et au maintien de la préférence communautaire, ainsi qu'à l'évolution du pouvoir d'achat des agriculteurs.

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques**, s'est interrogé sur ce que coûterait à la France le soutien du revenu de ses agriculteurs sans la politique agricole commune.

Il a estimé, en prenant l'exemple des céréales, que la gestion par la communauté de cette politique pourrait être améliorée, ce qui permettrait d'effectuer des économies importantes.

**M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques**, a alors approuvé les observations du rapporteur spécial relatives à l'insuffisance des crédits d'équipement rural.

M. Jean Chamant, rapporteur spécial, a souhaité une meilleure coordination des interventions des pays européens sur le marché des céréales.

M. Edouard Bonnefous, président, a enfin attiré l'attention du rapporteur spécial sur les problèmes de contamination alimentaire, notamment par les oestrogènes.

Sous ces réserves, les crédits du ministère de l'agriculture ont été adoptés.

La commission a ensuite **examiné**, sur le **rapport de M. André Fosset, rapporteur spécial**, le **budget du ministère du travail et de la participation**.

Le rapporteur spécial a tout d'abord noté dans la section commune travail-santé que le volume des crédits de fonctionnement supplémentaires inscrits au titre des mesures nouvelles, soit 21 milliards de francs, était nettement inférieur à celui de

l'année précédente ( 33,8 milliards de francs) et que le montant des autorisations de programme diminuait sensiblement (— 20,7 p. 100).

Il a ensuite indiqué que le montant des crédits prévus pour la section travail et participation s'élevait à 18,82 milliards de francs, soit une augmentation importante de 22 p. 100 qui fait suite à celle sans précédent de 60 p. 100 qu'a connue ce budget en 1980.

Il a rappelé que ce budget était principalement un budget d'intervention.

Les crédits du titre IV représentent 90 p. 100 de l'ensemble des dotations (17 milliards de francs).

Les dépenses d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi correspondent à 65 p. 100 du budget.

Évoquant la situation du marché du travail, M. André Fosset a souligné l'accroissement en volume du nombre des demandes d'emploi et l'allongement de la durée moyenne du chômage (+ 10 p. 100 en un an). Il s'est inquiété de la diversification croissante du statut des demandeurs d'emploi. Il a enfin regretté que le projet de budget pour 1981 n'intègre aucune véritable stratégie offensive pour faire face à un chômage de nature structurelle.

M. Edouard Bonnefous, président, a relevé l'aggravation du déséquilibre entre le nombre de demandeurs d'emploi et les offres insatisfaites. Il a rappelé l'importance de la formation professionnelle.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est interrogé sur l'évolution de l'Agence nationale pour l'emploi (A. N. P. E.) et sur l'efficacité des actions poursuivies par cet établissement.

M. Yves Durand a souligné l'importance de la qualité de l'accueil et des contacts dans les agences pour l'emploi. Il a évoqué les contraintes juridiques qui freinent la réembauche des personnels victimes d'un licenciement collectif.

M. René Ballayer a souhaité une réflexion d'ensemble sur la politique de l'emploi. Il a rappelé le poids des charges sociales qui pèsent sur les entreprises.

**M. Jean Béranger, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales**, a évoqué le problème des fins de droits pour les chômeurs. Il a appelé de ses vœux un grand effort de solidarité et une action vigoureuse en faveur de l'emploi des jeunes.

La commission a alors adopté le rapport de M. André Fosset.

La commission a ensuite procédé, sur le **rapport de M. René Ballayer, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du commerce et de l'artisanat.**

Ayant décrit l'évolution des moyens du ministère, M. René Ballayer a exposé les grandes orientations de la charte de l'artisanat ; il a regretté que le Parlement n'ait pas été associé à la préparation de cette charte, qui reçoit un début d'application dans le projet de budget.

Puis, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations :

— les plafonds d'adhésion aux centres de gestion agréés devraient être réévalués ;

— les crédits destinés à l'apprentissage sont appelés à être gérés directement par le ministère du commerce et de l'artisanat et non, comme c'est le cas actuellement, par le ministère de l'éducation ;

— l'apprentissage artisanal, qui comprend une formation générale, est un élément comme un autre du système scolaire ; à cet égard, on comprend mal que l'obligation de scolarité jusqu'à seize ans en restreigne l'accès ; celui-ci doit être de droit dès l'âge de quinze ans ou faire l'objet de dérogations élargies ;

— les primes d'installation artisanale, dont l'efficacité est douteuse, seraient avantageusement remplacées par un système de prêts ;

— la fiscalité des entreprises artisanales est susceptible d'être aménagée, s'agissant en particulier des droits de mutation qui lui sont applicables et du statut des sociétés à responsabilité limitée.

En outre, le rapporteur spécial a souligné, comme l'avait déjà noté la commission l'an dernier, que les seuils qui déterminent le statut artisanal sont trop bas

A ce titre, M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé qu'il existait aux Etats-Unis des entreprises artisanales employant plus de 400 salariés.

M. Yves Durand s'est interrogé sur l'existence de garantie de prêts participatifs au commerce.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a marqué l'intérêt qu'il y aurait à ce que le rajustement des plafonds d'adhésion aux centres de gestion agréés fasse l'objet d'un débat. Le rapporteur général s'est également inquiété de l'état d'application de la loi Royer en matière d'urbanisme commercial.

La commission, approuvant les observations de M. René Ballayer, a adopté les crédits du ministère du commerce et de l'artisanat, ainsi que l'article 44 du projet de loi de finances pour 1981 joint à ces crédits.

La commission a, enfin, **examiné, sur le rapport de M. René Tomasini, les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.**

Après avoir exposé l'évolution des moyens du secrétariat d'Etat, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations.

Une amélioration pourrait être apportée aux dépenses sociales de l'office national des anciens combattants, qui sont simplement maintenues à niveau pour 1981.

L'attribution des emplois réservés ne fait pas l'objet d'efforts suffisants de la part des administrations : au premier semestre 1980, 5 052 candidats ont été reçus aux examens, mais seulement 2 534 recrutés.

Le rapporteur spécial a dénoncé la fin de non-recevoir qui vient d'être opposée aux propositions de modification de la référence actuelle du rapport constant, auxquelles avaient pourtant souscrit les membres du Parlement et les associations siégeant à la commission tripartite.

La revalorisation des pensions doit être effectuée en considération de la situation des catégories les plus défavorisées.

Le rapporteur spécial a également noté que le débat sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à la célébration du 8 mai 1945, n'était pas clos.

M. Maurice Blin, rapporteur général, tout en agréant les réserves exprimées par M. René Tomasini sur l'évolution du rapport constant, a souligné les aspects positifs du projet de budget.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est préoccupé de l'achèvement des travaux de l'Hôtel des Invalides ; le rapporteur spécial a indiqué que la rénovation serait réalisée en totalité en 1981.

Le président a en outre exprimé son inquiétude à propos du 8 mai 1945, dont la commémoration ne devrait pas aboutir à ajouter un jour férié à ceux qui figurent déjà au calendrier de ce mois.

La commission a approuvé les observations de M. René Tomasini.

**Mercredi 5 novembre 1980.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a procédé, sur le **rapport de M. Josy Moinet, rapporteur spécial,** à l'examen du **budget du logement et du cadre de vie** ainsi que de l'article **34** du projet de loi de finances pour 1981.

Après avoir présenté les dotations affectées au logement, à l'urbanisme et à l'architecture, le rapporteur spécial a fait part à la commission de ses principales observations.

En matière d'urbanisme, le désengagement de l'Etat dans le domaine de l'action foncière entreprise depuis plusieurs années se poursuit ; l'ensemble des crédits, passé de 487 millions de francs en 1977 à 330 millions de francs en 1980, tombera à 275 millions de francs en 1981 (— 17 p. 100). Par ailleurs, les crédits pour les espaces verts chutent fortement.

Dans le domaine du logement, les crédits pour l'aide à la personne progressent plus que la moyenne (et une partie concerne l'équilibre du fonds national d'aide au logement qui gère les anciennes allocations de logement) mais cette progression reste en deçà des objectifs. L'aide à la pierre devrait être mieux répartie. L'accession à la propriété est rendue difficile aux détenteurs de revenus modestes. Enfin, le secteur du bâtiment connaît une régression régulière.

En ce qui concerne l'architecture, les frais de fonctionnement et l'équipement immobilier sont nettement insuffisants pour faire fonctionner correctement les unités pédagogiques d'architecture. La mise en place des conseils d'architecture d'urbanisme et d'équipement est trop lente.

M. Edouard Bonnefous, président, a indiqué que le développement des espaces verts en région parisienne se poursuivait de façon satisfaisante. Il a évoqué la forte progression des charges immobilières et les conséquences du non-paiement des loyers pour certains organismes publics d'habitation.

**M. Pierre Ceccaldi-Pavard, rapporteur pour avis de l'urbanisme** au nom de la commission des affaires économiques, a souligné la nette diminution des crédits destinés à la préparation des documents d'urbanisme.

M. René Ballayer a noté que les taux consentis pour l'accession à la propriété étaient dissuasifs.

M. Stéphane Bonduel a relevé le développement des directions départementales de l'équipement (D. D. E.), dont il a souligné le caractère trop technocratique.

La commission a adopté le rapport de M. Josy Moinet.

Elle a ensuite examiné, sur le **rapport** de **M. Josy Moinet**, le budget des **transports** (routes et voies navigables) et l'**article 36** du projet de **loi de finances** pour **1981**.

Après avoir analysé les crédits affectés à ces deux domaines, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations.

En ce qui concerne les routes, la disparition du Fonds spécial d'investissement routier (F. S. I. R.) répond aux vœux de la commission. La baisse des autorisations de programme entraînera une chute de près de 15 p. 100 du volume des travaux engagés. Avec un accroissement de 10,9 p. 100 des autorisations de programme et de 42 p. 100 des emprunts des sociétés concessionnaires, les autoroutes se retrouvent prioritaires dans ce budget, contrairement aux tendances des années précédentes. Enfin, la baisse de 9,7 p. 100 des autorisations de programme destinées au plan de sécurité routière est inquiétante.

Dans le domaine des voies navigables, le projet de liaison Rhin—Rhône semble ajourné. Il conviendrait, avec les moyens ainsi dégagés, de procéder à la modernisation du réseau existant.

M. Josy Moinet a enfin indiqué que la subvention aux départements pour la prise en charge du réseau national déclassé était maintenue en 1981 à 455 millions de francs.

M. Edouard Bonnefous, président, a souligné que l'ajournement de la réalisation de la liaison fluviale Rhin—Rhône traduisait la compétition que se livraient les différents modes de transport. Il a souhaité connaître le coût du train à grande vitesse (T. G. V.) et ses conséquences sur le trafic de la Compagnie Air Inter. Enfin, il a rappelé ses réserves devant certaines des mesures de prévention routière, eu égard à la progression du nombre des accidents.

M. Henri Duffaut a constaté l'accroissement du transfert de charges des collectivités locales dans le domaine des routes. Il a déploré la concurrence exercée par les grosses entreprises de travaux publics au détriment des petites et moyennes entreprises. Il a enfin rappelé l'intérêt de la liaison Rhin—Rhône pour l'ensemble des régions concernées.

M. Jean Francou s'est interrogé sur les conditions de financement des ouvrages de la liaison Rhin—Rhône confiés à la Compagnie nationale du Rhône (C. N. R.).

M. Jean-Pierre Fourcade a souhaité une majoration de la subvention pour les routes déclassées.

M. Michel Manet a relevé la trop faible progression des crédits destinés aux renforcements coordonnés. Il a noté que la Société des autoroutes de l'Est bénéficierait d'une garantie d'emprunt de 540 millions de francs.

La commission a alors adopté le rapport de M. Josy Moinet.

La commission a ensuite poursuivi l'examen du budget des transports par le **rapport de M. Anicet Le Pors, rapporteur spécial**, sur la **marine marchande**. En préambule, celui-ci a tout particulièrement insisté sur l'absence, dans le projet de VIII<sup>e</sup> Plan, de mesures relatives aux gens de mer et aux problèmes soulevés par l'organisation de la pêche en France, alors que le conflit du mois d'août a dévoilé la gravité de la situation.

M. Anicet Le Pors a indiqué que, par rapport à 1980 et à structure comparable, le projet de budget de la marine marchande pour 1981 s'élève à 3 882,5 millions de francs, contre 3 608,5 millions de francs l'an passé.

Mais, si les dépenses ordinaires progressent fortement (+ 25,5 p. 100), les dotations en capital régressent (— 4,7 p. 100 pour les autorisations de programme ; — 15,3 p. 100 pour les crédits de paiement).

Par ailleurs, la progression des dépenses ordinaires est surtout liée aux interventions publiques, car 70 emplois nets seulement seront créés l'an prochain (centres de sauvetage et de sécurité de la navigation).

S'agissant des pêches maritimes et des cultures marines, dont les crédits de fonctionnement progressent de 25 p. 100, M. Anicet Le Pors s'est étonné de voir que les crédits de paiement destinés aux subventions en capital, à la modernisation des entreprises de pêche et à l'industrialisation et commercialisation des produits de la mer régressent de 49,5 millions de francs à 48,5 millions de francs.

Quant à l'aide à la flotte de commerce, elle reçoit une faible dotation en autorisations de programme (100 millions de francs).

M. Anicet Le Pors a déploré l'insuffisance prolongée de ces dotations, compte tenu de l'état de notre flotte. Rien n'est entrepris, selon le rapporteur spécial, pour remédier à la faiblesse du taux de couverture de notre commerce extérieur à partir des ports français par les bâtiments battant notre pavillon.

Il n'était encore en 1979 que de 30,9 p. 100.

Par ailleurs, le plan de développement de la flotte française, s'il a été réalisé en ce qui concerne les cargos de ligne, ne l'a été qu'à 23 p. 100 en ce qui concerne les transporteurs en vrac.

L'aide à l'équipement naval fait également l'objet d'une diminution de ses dotations tant en autorisations de programme (— 8,8 p. 100) qu'en crédits de paiement (— 6,5 p. 100).

Or la situation des chantiers navals français ne justifie pas une telle décision.

Le rapporteur spécial s'est également inquiété de la réduction de l'ensemble des crédits (fonctionnement et équipement) destinés à la protection de l'environnement marin : 237,87 millions de francs en 1981, contre 300,49 millions de francs l'an passé (— 21 p. 100).

M. Anicet Le Pors a souligné que cette dotation ne représentera encore que 14,2 p. 100 des crédits demandés par la commission d'enquête du Sénat sur l'*Amoco Cadiz* qui avait conclu à un programme de 5 milliards de francs étalé sur trois ans, soit 1,667 milliard de francs par an ; les dotations des années 1979 et 1980 avaient été respectivement de 11,3 p. 100 et 16,6 p. 100.

Il a ensuite présenté trois observations :

1. L'insuffisance des crédits destinés à la promotion des pêches maritimes et à la commercialisation des produits de la mer, qui entraîne un déficit extérieur de 3 milliards de francs ;

2. La faiblesse de l'effort de l'Etat au profit de la société nationale de sauvetage en mer dont la subvention n'augmente que de 8 p. 100 ;

3. Le non-respect des objectifs fixés par la commission d'enquête sur l'*Amoco Cadiz* alors que l'année 1981 aurait dû être celle de leur achèvement.

En conclusion, le rapporteur spécial a demandé à la commission de rejeter le projet de budget de la marine marchande.

Après l'intervention de M. Jacques Descours Desacres sur le conflit des marins-pêcheurs, et celles de MM. Yves Durand et Jean-Pierre Fourcade, le président Edouard Bonnefous s'est inquiété du coût économique de la pollution provoquée par l'*Amoco Cadiz* (250 millions de francs). Il a également rappelé qu'il souhaitait, depuis de longues années, qu'une action internationale soit entreprise pour faire participer les pays accueillant des pavillons de complaisance aux dégâts considérables souvent engendrés par les pétroliers : il a estimé en effet que la charge financière ne devait pas toujours être supportée par les pays riverains.

Après un large débat, la commission a adopté le budget de la marine marchande tout en approuvant les critiques sévères présentées par le rapporteur spécial.

Enfin, la commission a procédé, sur le **rapport** de **M. Joseph Raybaud, rapporteur spécial**, à l'examen du projet de **budget du ministère de l'intérieur pour 1981**.

Ce dernier échappe, dans une large mesure, au contexte de rigueur qui a présidé à la préparation de la loi de finances. En effet, avec un taux d'augmentation de 16,8 p. 100, par rapport à l'année précédente, le budget du ministère de l'intérieur progresse plus rapidement que le budget de l'Etat en raison de la priorité accordée à l'amélioration de la sécurité publique et de l'accroissement des concours de l'Etat aux collectivités locales.

S'agissant de ces derniers, M. Joseph Raybaud a tout d'abord souligné que le rattachement de la dotation globale de fonctionnement à la T. V. A. procurait des ressources substantielles aux collectivités locales. Le montant retenu pour 1981 (45 022 millions de francs) est en augmentation de 18,53 p. 100 par rapport à 1980. De plus, la régularisation, de l'ordre de 1,7 milliard de francs, interviendra au cours de l'année 1981.

En outre, le rapporteur spécial a indiqué que le Gouvernement tiendrait l'an prochain l'engagement pris d'un remboursement intégral de la T. V. A. aux collectivités locales. En effet, la dotation du fonds de compensation passera de 5 milliards de francs à 6,2 milliards de francs (+ 24 p. 100).

Le troisième point, en revanche, révèle une évolution moins favorable, puisque les subventions spécifiques sont en diminution de 20 p. 100, passant de 659 millions de francs à 526 millions de francs. Cette amputation touche tous les chapitres de subventions ; néanmoins, M. Joseph Raybaud a particulièrement insisté sur la situation des subventions pour les réseaux d'assainissement et il a souhaité que la commission l'autorise à entreprendre auprès du Gouvernement une démarche pour que le crédit de ce chapitre, soit maintenu à son niveau de 1980.

Il a ensuite évoqué les conséquences de la suppression du F. S. I. R. qui se sont traduites à l'Assemblée Nationale par le dépôt d'un amendement majorant de 1 milliard 7 millions de francs les autorisations de programme du budget de l'intérieur.

Le rapporteur spécial a examiné ensuite les dispositions prévues au budget pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

En ce qui concerne la police nationale, un nouvel effort financier portera en 1981 sur l'augmentation des effectifs : 725 postes au total ; elle sera accompagnée par un redéploiement de 962 personnels administratifs permettant de mieux uti-

liser les personnels de police. De plus, l'année 1981 verra la poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation de la police.

Celui-ci comporte quatre éléments :

— la rénovation du patrimoine immobilier pour laquelle 220 millions de francs sont prévus ;

— le renouvellement et le renforcement des moyens de transport pour lesquels est accordé un crédit supplémentaire de 29,6 millions de francs en 1980 ;

— le renforcement des moyens de transmission : 50 millions de francs sont offerts en 1981 pour renforcer notamment l'équipement des policiers en postes portatifs et pour développer les terminaux d'interrogation des fichiers automatisés ;

— la modernisation de l'armement des policiers. Le plan quadriennal prévoit un effort spécifique portant sur l'achat chaque année de 3 500 revolvers et de 2 000 mousquetons dont le coût s'élèvera à 7,4 millions de francs en 1980.

Analysant enfin la priorité accordée par la direction de la sécurité civile à la lutte contre les incendies de forêts, M. Joseph Raybaud a souligné que le budget 1981 poursuit l'effort engagé cette année qui a permis une meilleure prévention de ces incendies limitant à 15 000 hectares la surface détruite au lieu de 50 000 l'année précédente.

Pour terminer, après avoir noté la création de vingt-cinq postes de conseillers de tribunal administratif, il a regretté qu'aucun recrutement ne soit possible en 1981 pour renforcer les effectifs des personnels de préfecture.

M. Henri Duffaut a noté que la progression de la dotation globale de fonctionnement était satisfaisante. S'agissant du remboursement de la T. V. A. sur les investissements des collectivités locales, il a observé qu'il s'accompagnait d'une réduction notable des subventions sectorielles. Il a en outre regretté que la T. V. A. soit remboursée avec un décalage de deux années et a marqué sa préférence pour une T. V. A. au « taux zéro ».

Abordant les problèmes de sécurité publique il a estimé que, malgré les créations d'emplois, les effectifs réels de policiers dans les villes s'accroissaient peu. De même, l'effort engagé pour lutter contre les incendies de forêts lui paraît insuffisant. En outre il a indiqué que pour les frais d'assiette et de recouvrement des impôts locaux, il n'était pas normal que l'administration fiscale prélève une somme supérieure à ses frais réels.

M. Stéphane Bonduel s'est également inquiété de la réduction des subventions sectorielles, à la veille de leur intégration dans une dotation globale d'équipement.

Pour M. Raymond Marcellin, les deux unités existantes d'intervention de la sécurité civile doivent être renforcées dans le cadre d'une adaptation des moyens de la défense civile. A l'occasion de l'examen du budget du secrétariat général de la défense nationale (S. G. D. N.), il demandera au Gouvernement un effort financier pour créer une troisième unité : 13 millions de francs d'investissements seraient nécessaires. Mais pour assurer son fonctionnement, il conviendrait d'inscrire 10 millions de francs supplémentaires au budget de l'intérieur. En matière d'effectifs de police, il a estimé que les comparaisons internationales par habitant n'étaient pas satisfaisantes. Le renforcement des effectifs a été trop négligé depuis quelques années. De plus, compte tenu de la durée du travail sur vingt-quatre heures et des contraintes de la police de la circulation, les effectifs réellement disponibles sont insuffisants. Il a également souhaité la création d'un corps d'administrateurs de police.

**M. Paul Girod, rapporteur pour avis de la commission des lois** pour les crédits de la protection civile, s'est également préoccupé de la création d'une troisième unité d'instruction de la sécurité civile et des problèmes posés par la sécurité routière.

**M. Pierre Salvi, rapporteur pour avis de la commission des lois** pour le budget de l'intérieur, est intervenu ensuite sur la répartition des tranches locales du F. S. I. R. et sur la mise en œuvre du remboursement de l'indemnité de logement des instituteurs annoncé en avril dernier.

Après l'intervention de M. Jacques Descours Desacres sur le processus d'étatisation de la police, et les conséquences sur les finances départementales de l'insuffisance des effectifs des personnels de préfecture, la commission a approuvé le projet de budget de l'intérieur pour 1981.

*Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi*, la commission a procédé, sur le **rapport de M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial**, à l'examen du **budget annexe des monnaies et médailles**.

Après avoir procédé à une présentation générale du budget proposé en 1981, le rapporteur spécial a fait part à la commission de ses principales observations.

La diminution des recettes résultant de l'arrêt de fabrication de la pièce d'argent de 50 francs entraînera un important déficit en 1980 et 1981.

Il convient donc de poser le problème de la frappe des monnaies d'argent qui permettait à l'administration du quai de Conti d'équilibrer son exploitation. La frappe de monnaies commémoratives pourrait être développée.

M. Edouard Bonnefous, président, a souligné l'effort de l'administration des monnaies et médailles en faveur de la création. Il a rappelé les difficultés résultant de la trop grande ressemblance de certaines pièces de monnaie.

La commission a adopté le rapport de M. Jean-Pierre Fourcade.

Elle a ensuite examiné, sur le rapport de **M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial, le budget de la culture.**

Après avoir procédé à une description détaillée des crédits et analysé les mesures proposées en 1981, le rapporteur spécial a présenté ses principales observations.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années en faveur du patrimoine et de la musique seront nettement poursuivis en 1981.

Un programme pluriannuel de protection du patrimoine, couvrant la période 1981-1985, a été défini.

Au titre de la première année de ce programme, des moyens de fonctionnement supplémentaires (+ 7,5 millions de francs) ont été dégagés.

L'action en faveur de l'enseignement musical sera poursuivie.

Elle portera, en 1981, sur le nouveau conservatoire national supérieur de musique de Lyon, ouvert depuis l'automne 1979, et sur l'enseignement musical en province. Le taux de financement sur le budget de la culture des écoles de musique contrôlées par l'Etat atteindra, en 1981, 20 p. 100 à 25 p. 100.

Il conviendrait, cependant, de mieux distinguer les actions de sensibilisation de celles de formation, des structures administratives plus souples et moins coûteuses convenant parfaitement pour mener les premières.

Toutefois, certains aspects de la politique proposée en 1981 suscitent des inquiétudes.

Le poids financier des grandes institutions de prestige, 505,5 millions de francs pour les sept institutions concernées, soit 17 p. 100 du budget de la culture, s'alourdit sensiblement en 1981 et accentue le déséquilibre entre Paris et la Province.

L'effort accompli en matière de lecture publique s'atténue : l'action accomplie en 1979 et 1980 diminue en 1981 en raison, notamment, de la réduction de 20 p. 100 des autorisations de programme.

L'exécution de la loi de programme sur les musées appelle certaines observations.

L'enveloppe financière du musée d'Orsay sera difficilement respectée.

Les moyens financiers mis en œuvre apparaissent parfois insuffisamment maîtrisés.

Les mesures annoncées d'aide à la création et à la diffusion ne constituent pas une politique cohérente.

Malgré trois motifs de satisfaction (meilleure utilisation de Chaillot, réinstallation au palais de glace de la Compagnie Renaud-Barrault, extension de la procédure du 1 p. 100 pour la décoration), le budget 1981 ne traduit pas une politique cohérente de la création.

M. Edouard Bonnefous, président, a évoqué la charge financière représentée par les institutions existantes ou à créer dans la région parisienne qui risque d'aggraver le déséquilibre entre la capitale et la province. Il a souhaité connaître le montant précis des sommes engagées à Chaillot depuis dix ans. En ce qui concerne les musées, il a rappelé les difficultés résultant des horaires d'ouverture au public. Il a souligné les dangers de l'installation du chauffage au gaz du château de Versailles. Enfin, il s'est interrogé sur la définition de la période couverte par le futur musée d'Orsay.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a noté l'évolution de la dotation des monuments historiques. Il a évoqué les conséquences architecturales de l'aménagement envisagé de l'aile Est du Palais de Chaillot. Enfin, il a regretté la sensible réduction de l'effort consenti en faveur de la lecture publique.

M. René Tomasini a souligné les conséquences financières pour les communes des conceptions architecturales adoptées en matière de rénovation de monuments historiques.

M. Henri Duffaut a relevé la disparité de traitement entre Paris et la province dans le domaine du théâtre lyrique. Il a contesté certains aspects des interventions du fonds d'intervention culturelle (F. I. C.).

M. Jacques Descours Desacres a évoqué la charge supportée par les collectivités locales pour la restauration des petits monuments historiques.

A l'issue de ce débat, la commission a adopté deux amendements. Le premier tend à réduire les moyens consacrés à la publication de nouveaux auteurs de théâtre, le second à supprimer les crédits affectés en 1981 à l'opération d'aménagement de l'hôtel Salé. Elle a alors approuvé le rapport de M. Jean-Pierre Fourcade.

La commission a alors procédé, sur le rapport de M. Gustave Héon, rapporteur spécial, à l'examen du budget des affaires étrangères.

Le rapporteur spécial a tout d'abord noté qu'en franchissant cette année le cap des 5 milliards de francs avec un total (hors enveloppe recherche) en crédits de paiement de 5 536,5 millions de francs, le budget des affaires étrangères, qui progresse de 14,3 p. 100 par rapport à 1980, continue d'être l'objet d'une priorité parmi les dépenses de l'Etat.

Il a néanmoins fait remarquer que le rythme global de la croissance des dépenses de ce budget se ralentit quelque peu par rapport aux années précédentes tandis qu'en son sein peut être constaté un léger infléchissement dans la poursuite de l'ancienne priorité donnée à la restauration de « l'instrument diplomatique » au profit du lancement de nouvelles actions.

Il a relevé en effet qu'alors que le rythme de croissance des dépenses consacrées à l'action diplomatique se ralentit très nettement (+ 13,9 p. 100 au lieu de + 17 p. 100), celui des dépenses destinées à certaines actions culturelles s'accélère au contraire, avec, notamment, pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, un taux d'accroissement de 16,8 p. 100 au lieu de 10,02 p. 100 ; et, pour les échanges culturels, de 10,8 p. 100 au lieu de 8,8 p. 100.

Il a constaté que, de leur côté, les moyens consacrés à l'animation et à la coordination des actions culturelles progressent de 17,6 p. 100 au lieu de 13,9 p. 100.

Il a noté, d'autre part, que les dépenses de solidarité destinées aussi bien à la protection des Français à l'étranger qu'à celle des réfugiés étrangers en France augmentent en 1981 de 23,07 p. 100 contre 16,13 p. 100 en 1980.

Il a estimé que ce budget témoigne d'un double effort, d'une part de rigueur, puisque des économies et des redéploiements de crédits peuvent être constatés, et, d'autre part, de renouveau dans les méthodes de gestion et les objectifs du ministère, avec la définition d'une nouvelle politique des relations culturelles qui s'accompagne de modifications dans les structures des services et la nomenclature budgétaire.

Mais il a exprimé ses craintes que cet effort, louable dans ses intentions, n'ait cependant des conséquences regrettables comme celles par exemple d'une dispersion des objectifs de notre politique culturelle ou d'une démobilisation dans la défense du français comme langue internationale.

Il a regretté ensuite que la nouvelle nomenclature ne permette d'individualiser ni les dépenses relatives à l'audio-visuel ni celles concernant notre coopération technique dont la faiblesse est par ailleurs inquiétante.

Il a enfin déploré l'insuffisance de notre présence sur les ondes à l'étranger, notamment en comparaison de celles de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

Il a conclu à l'adoption de ce budget.

Puis, en réponse à une question de M. Maurice Blin, rapporteur général, il a expliqué que l'insuffisance des effectifs de nos coopérants techniques en mission de longue durée à l'étranger était due au faible nombre de candidatures enregistrées.

M. Edouard Bonnefous, président, a interrogé le rapporteur spécial sur l'implantation à Paris d'un Institut du monde arabe.

La commission a alors adopté le rapport de M. Gustave Héon.

Elle est ensuite passée, sur le rapport de M. Jean Francou, rapporteur spécial, à l'examen des dépenses en capital du budget de la défense.

Le rapporteur spécial a noté que l'objectif du Gouvernement était de faire atteindre, dans l'avenir, au budget de la défense la proportion de 4,5 p. 100 du P. I. B. marchand, chiffre cependant inférieur à celui permettant de mesurer l'effort de défense des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S.

Puis il a relevé une progression du titre V de ce budget de 20,5 p. 100 en autorisations de programme et de 17,4 p. 100 en crédits de paiement, augmentation supérieure à celle des dépenses ordinaires.

Il a remarqué que, malgré un certain rattrapage effectué en faveur des armements classiques, le nucléaire continuait à mobiliser environ un tiers des dépenses de ce budget, la part de l'armement nucléaire tactique dans cet ensemble étant toutefois difficile à évaluer.

Il a alors cité les pourcentages de ce budget consacrés respectivement à l'armée de l'air (21,2 p. 100), aux forces terrestres (27,2 p. 100) et à la marine (17,6 p. 100).

Il a estimé que, malgré des insuffisances, ce budget représentait, de la part de la France, un effort financier maximum, qui permettrait de poursuivre des programmes nouveaux importants, tel le projet de lancement d'un satellite militaire d'observation.

Après avoir évoqué les observations de la Cour des Comptes relatives au gaspillage de certains crédits d'études, il a conclu à l'adoption de ce budget.

M. René Ballayer s'est alors inquiété de l'insuffisance de notre aviation de combat, puis M. Maurice Blin, rapporteur général, a évoqué le lancement de notre sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins (S. N. L. E.).

M. Edouard Bonnefous, président, s'est interrogé sur les inconvénients de la rigidité de la programmation des dépenses militaires ainsi que sur la vulnérabilité éventuelle de nos sous-marins nucléaires et évoqué le faible niveau des crédits destinés à la protection civile.

La commission a alors adopté le rapport de M. Jean Francou.

Puis elle est passée, sur le **rapport de M. Modeste Legouez, rapporteur spécial**, à l'examen des **dépenses ordinaires** du même budget de la **défense**.

Le rapporteur spécial a fait remarquer qu'en y incluant les pensions le budget de la défense atteignait 123 milliards 210 millions de francs et représentait 17,08 p. 100 du budget général et 3,85 p. 100 du P. I. B. marchand.

Il a noté d'importants mouvements de crédits entre les titres III et V portant sur 979 millions de francs, soulignant que, compte tenu de ces transferts, le titre III, à structures comparables et hors provisions pour revalorisation des rémunérations, augmentait de 16,5 p. 100.

Il a estimé dangereux l'intégration dans la nouvelle présentation des provisions pour revalorisation car il pouvait en résulter en cours d'année des redéploiements incontrôlés de crédits.

Puis il a commenté les principales variations d'effectifs affectant les différentes armes ainsi que les personnels civils et a précisé les principales mesures catégorielles que comporte ce budget.

Il s'est inquiété ensuite de l'érosion des crédits relatifs à l'alimentation des personnels militaires et a souligné les inconvénients, au regard de la gestion des crédits, des revisions en cours d'année des dotations afférentes aux dépenses de carburant, rappelant que le maintien d'un niveau satisfaisant d'entraînement des forces devait être considéré comme un objectif prioritaire.

Il a regretté l'insuffisance des ressources consacrées à l'entretien de la flotte de surface et a posé le problème des stocks de rechanges des organismes de soutien de l'armée de l'air.

Il a conclu à l'adoption de ce budget.

M. Ballayer a alors demandé au rapporteur spécial quelles étaient les raisons de la diminution des dépenses d'alimentation.

Puis M. Descours Desacres l'a interrogé sur l'animation culturelle des corps de troupe.

Après les réponses du rapporteur spécial, la commission a adopté le rapport de M. Modeste Legouez.

**Jeudi 6 novembre 1980.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, puis de M. Jean Cluzel et de M. Jacques Descours Desacres, vice-présidents.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'examen du projet de budget pour 1981 du ministère de l'industrie sur le rapport de M. René Tomasini, rapporteur spécial.*

Le rapporteur spécial a d'abord présenté les chiffres essentiels du projet de budget, qui progresse de 13,2 p. 100 par rapport à 1980 (+ 19,8 p. 100 hors subvention aux Charbonnages de France), et il a noté que la stabilité en francs courants de la subvention aux houillères nationales s'était accompagnée de redéploiements significatifs au profit d'actions dont la dotation restait, dans certains cas, faible en valeur absolue.

Il a souligné la diversité des programmes financés par le budget de l'industrie, la part très importante des subventions aux entreprises et établissements nationaux et l'importance des crédits figurant dans d'autres budgets pour certaines actions conduites par le ministère de l'industrie.

Après avoir rappelé l'évolution des crédits consacrés à la politique de l'énergie, le rapporteur spécial a indiqué que, malgré l'accroissement des dotations, les objectifs du programme de relance de l'utilisation du charbon apparaissaient ambitieux, que les moyens affectés aux énergies nouvelles restaient faibles en valeur absolue et que la dépendance énergétique de la France ne diminuerait que très lentement.

Le rapporteur spécial a ensuite présenté les crédits de politique industrielle, dont l'évolution est difficile à apprécier en raison des transferts qui interviennent en cours de gestion.

De plus, la multiplication des instances de décision, des procédures d'intervention et la dispersion des responsabilités et des crédits entre plusieurs ministères conduisent à privilégier les actions sectorielles.

En ce qui concerne l'espace et l'exploitation des océans, il a noté l'accroissement des moyens, insisté sur les « retombées technologiques » et s'est félicité du succès du programme Ariane.

En conclusion, le rapporteur spécial, après avoir rappelé plusieurs données sur l'évolution du nombre des entreprises passées sous contrôle étranger et sur la baisse de l'emploi industriel,

a souhaité une politique industrielle globale plus active, notamment en faveur de la petite et moyenne industrie, passant par une politique du crédit et de la fiscalité plus adaptée aux besoins de l'entreprise et par une simplification, un accroissement et une décentralisation des aides de l'Etat. Les objectifs prioritaires doivent consister en un développement des « industries de pointe » et une reconquête du marché intérieur.

Il a enfin proposé à la commission l'adoption des crédits.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a indiqué que le principal objectif, en ce qui concerne les aides de l'Etat à l'industrie, était leur simplification et leur décentralisation et a souhaité le développement des relations contractuelles entre l'Etat et les entreprises.

Il a par ailleurs souligné qu'il n'était pas possible, en raison des contraintes budgétaires, d'aider tous les secteurs et que l'aide de l'Etat devait d'abord être accordée aux entreprises qui prennent des risques ou qui appartiennent à des secteurs de pointe. Il a enfin interrogé le rapporteur spécial sur les résultats de la régionalisation de l'Anvar.

M. Edouard Bonnefous, président, après avoir souligné les changements d'orientation intervenus au cours des dernières années en matière de politique énergétique, a fait part de son scepticisme quant aux objectifs de réduction de la dépendance énergétique de la France. Il a regretté la faiblesse des crédits, en valeur absolue, pour les énergies nouvelles et a demandé des précisions sur les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer le développement de l'utilisation du charbon et sur la décentralisation géographique du laboratoire national d'essais.

La commission, après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, a approuvé son rapport et ses observations et a adopté le projet de budget pour 1981 du ministère de l'industrie.

Puis la commission a procédé, sur le **rapport de Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial, à l'examen du budget des transports (section commune - transports terrestres).**

Commentant tout d'abord l'évolution des crédits de la section commune, elle s'est déclarée satisfaite de l'effort accompli en faveur des organismes de recherche et du caractère modéré de l'augmentation des dépenses de fonctionnement du ministère et a relevé, comme l'année dernière, que les crédits pour la desserte de la Corse augmentent de façon importante (+ 33,1 p. 100).

Puis, passant à l'examen des crédits des transports terrestres, elle a noté que les dépenses s'élèveraient à 22 363 millions de francs, soit une progression de 13,1 p. 100 équivalant à une reconduction en francs constants.

Elle a alors expliqué les principaux écarts pouvant être constatés dans l'évolution des crédits de 1980 à 1981, estimant positive la diminution des subventions d'exploitation versées à la navigation fluviale (— 79,7 p. 100) mais s'inquiétant en revanche du nouveau recul des subventions pour les investissements dans les transports en commun (— 20,6 p. 100).

Elle a également constaté :

— la progression modérée des subventions d'exploitation versées à la S. N. C. F. pour son réseau principal ;

— le caractère plus apparent que réel de l'augmentation des subventions d'exploitation versées à la R. A. T. P. et au réseau de banlieue de la S. N. C. F. (les crédits inscrits dans le budget de 1980 ayant été minorés) ;

— le poids de plus en plus lourd de la compensation des charges du régime de retraite de la S. N. C. F.

Revenant au problème de l'insuffisance des investissements pour les transports en commun, elle a déploré le recul sensible des dépenses d'infrastructure, tant à Paris qu'en province, malgré la réalisation progressive de métros en province.

M. René Ballayer s'est préoccupé du financement des dépenses tendant à assurer la sécurité des voyageurs de la R. A. T. P.

M. René Tomasini a évoqué les problèmes de la desserte de la Corse.

M. Stéphane Bonduel a alors regretté certains retards dans l'exécution des programmes de désenclavement des régions de l'Ouest, ainsi que le niveau élevé de la participation demandée à ces régions pour la réalisation desdits programmes.

M. Edouard Bonnefous, président, après avoir évoqué la nécessité du développement de la navigation fluviale, a souhaité une amélioration du suivi des dépenses consacrées au T. G. V. (train à grande vitesse).

La commission a adopté le rapport de Mlle Irma Rapuzzi.

La commission a, ensuite, procédé, sur le rapport de M. Gérard Delfau, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

Après avoir analysé les dotations figurant dans le projet de budget, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations :

1° D'une manière générale, on peut regretter la diminution de la part relative du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat ; ce mouvement est susceptible d'aboutir à un blocage du budget dans la mesure où, par simple mécanique indiciaire, les dépenses de personnel prennent une importance croissante : 89,5 p. 100 des dépenses pour 1981 ;

2° La situation dans le second degré est préoccupante, aussi bien du fait de la persistance de l'auxiliarat — qui doit faire l'objet d'un plan de résorption — que des problèmes que pose l'insuffisance des formations, initiale et continue, des enseignants ;

3° Les dotations consacrées aux bourses d'études diminuent de 7 p. 100. A ce titre, le rapporteur spécial a attiré l'attention de la commission sur le niveau de ces crédits qui, en l'état de la discussion du projet de loi portant développement des responsabilités locales, sont appelés à être transférés aux départements ;

4° La progression de la subvention de fonctionnement aux établissements ne couvre pas la hausse des dépenses de chauffage ;

5° La suppression de 305 emplois mis à la disposition des œuvres périscolaires (colonies de vacances, centres aérés, animation culturelle et sportive) est regrettable. Elle témoigne d'une conception restrictive de l'éducation ; par ailleurs, elle peut s'analyser comme un transfert de charges de l'Etat aux communes qui bénéficiaient indirectement du service de ces personnels.

Puis M. Gérard Delfau a fait part à la commission de trois réflexions d'ensemble :

1° Un examen de fond des problèmes posés par l'entretien et la réhabilitation du patrimoine immobilier est devenu nécessaire. A défaut d'une programmation précise, il n'est pas douteux que la charge de rénovation de ce patrimoine, qui croîtra dans les prochaines années en fonction de son vieillissement, incombera en grande partie aux collectivités propriétaires ;

2° La part du financement de l'éducation respectivement assuré par l'Etat et les collectivités locales est mouvante ; il convient d'étudier très précisément l'évolution de la répartition de ces charges en fonction des transferts — directs ou indirects — initiés par les pouvoirs publics ;

3° L'adaptation de l'enseignement à la vie active est justifiable d'une action en profondeur qui ne saurait se limiter aux expériences actuelles de séquences éducatives.

Agréant les observations du rapporteur spécial, M. René Tomasini a émis une réserve sur l'opportunité de poursuivre la politique de mise à disposition des personnels enseignants au profit des œuvres périscolaires.

M. Jean-Pierre Fourcade a indiqué qu'au regard du flux d'entrée des jeunes sur le marché du travail le nombre de places créées dans les lycées d'enseignement professionnel était insuffisant.

M. Jean Francou a souligné que le ministère de l'éducation gérait une part importante des crédits affectés à la pratique du sport à l'école.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a marqué sa méfiance à l'encontre d'intégrations massives d'auxiliaires, la qualité du service éducatif étant liée à l'accroissement des recrutements sur concours.

M. Maurice Blin a approuvé les observations du rapporteur spécial, à l'exception de celles ayant trait aux œuvres périscolaires. Il a également souhaité que l'action en faveur des lycées d'enseignement professionnel soit amplifiée. Au-delà, le rapporteur général a fait part à la commission de ses préoccupations concernant l'évolution de la démographie scolaire, la nécessité d'améliorer l'adéquation de l'école à la vie active. Il a enfin exprimé son inquiétude sur le décalage qui résulte, quotidiennement, de la confrontation de l'enseignement et de l'audiovisuel.

Sous la réserve exprimée par MM. Maurice Blin et René Tomasini, la commission a adopté les observations présentées par M. Gérard Delfau ; elle a approuvé les crédits du ministère de l'éducation pour 1981, ainsi que l'article 45 du projet de loi de finances.

La commission a enfin procédé, sur le rapport de M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial, à l'examen des crédits de la jeunesse et des sports.

Après avoir fait état de la création d'une section commune aux services du tourisme et à ceux de la jeunesse et des sports, en ce qui concerne les dépenses de l'administration centrale du ministère, le rapporteur spécial a noté que la progression des crédits de ce budget était médiocre (+ 10,92 p. 100) mais

qu'en revanche, les ressources extrabudgétaires fournies par le fonds national pour le développement du sport connaissent une évolution satisfaisante (+ 15,9 p. 100).

Il a évoqué les problèmes posés par :

— la baisse du recrutement des enseignants ;

— la réduction des aides budgétaires aux clubs sportifs ;

— et le recul des subventions d'équipement aux collectivités locales (— 20,5 p. 100),

mais il a noté en revanche une légère amélioration des crédits réservés aux activités socio-éducatives.

M. Jean Francou a alors rappelé les efforts passés de la commission des finances pour développer les ressources extrabudgétaires mises à la disposition du sport de masse.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est demandé si la régression des crédits d'équipement n'était pas justifiée par une relative satisfaction des besoins dans ce domaine alors qu'en revanche, des subventions de fonctionnement plus importantes pourraient être versées aux clubs sportifs.

M. Stéphane Bonduel a alors estimé que certains clubs pouvaient auto-financer leurs activités ou se contenter des subventions versées par les collectivités locales, mais que des besoins importants restaient à satisfaire en matière de salles polyvalentes.

M. Jean Francou a regretté que les crédits destinés au sport de masse soient amputés au profit des dépenses d'équipement ou de préparation aux compétitions réservées à l'élite sportive.

Puis M. Jean Cluzel a rendu hommage à M. Gaston Pams, précédent rapporteur spécial des crédits de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Pierre Fourcade a alors fait état des préoccupations des associations en matière de fiscalité et de sécurité sociale, souhaitant la publication d'un guide pratique à l'intention de leurs dirigeants.

Puis la commission a conclu à l'adoption des crédits de la jeunesse et des sports.

*Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord procédé à l'audition de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, sur le projet de loi n° 32 (1980-1981) relatif au régime définitif de la dotation globale de fonctionnement.*

Il a rappelé que le Parlement avait souhaité qu'il soit procédé à une période expérimentale pendant deux ans. A l'issue de cette période, on peut affirmer que la réforme a été un succès d'ensemble.

M. Christian Bonnet a développé les quatre qualités de la dotation globale de fonctionnement (D. G. F.) :

1. La globalisation des diverses aides de l'Etat, mettant fin à des mécanismes compliqués de répartition. Désormais, il existe deux grands concours libres d'emploi pour les collectivités locales : la D. G. F. et le fonds de compensation pour la T. V. A. ;

2. Son caractère évolutif en raison de son rattachement à la T. V. A. : en 1979, la progression a été de 12,8 p. 100 par rapport à 1978 ; en 1980, elle s'est élevée à 16,07 p. 100 ; mais, compte tenu de la régularisation sur l'année précédente, l'accroissement ressort en définitive à 20,82 p. 100.

Pour 1981, cette forte croissance ne sera pas démentie, puisque la progression initiale par rapport à 1979 s'établit à 18,58 p. 100. Mais d'ores et déjà il sera possible d'inscrire dans le budget primitif de 1981 un supplément de 3 p. 100.

3. La mise en œuvre d'une solidarité effective s'exprimant principalement au travers de la dotation de péréquation. Le projet de loi déposé par le Gouvernement prolonge les mécanismes initiaux. Il institue notamment un plancher de dotation forfaitaire de 32,5 p. 100 de la D. G. F. et un rythme de progression de 2,5 points par an, comme l'avait souhaité le Parlement.

De la même manière, il prévoit une égalité en 1980 de l'attribution « potentiel fiscal » et de l'attribution « impôt-ménage » ; le rythme de progression sera de 2,5 points par an.

Le ministre de l'intérieur a insisté sur le caractère égalisateur de la dotation de péréquation, comme l'a montré l'expérience des deux dernières années. Le rapport entre les attributions maximum et minimum est passé de 3 en 1978 à 2,6 en 1980.

Les petites communes ont été les principales bénéficiaires de cette réforme : elles recevaient 250 F par habitant en 1978 et 375 F par habitant en 1979. La dotation minimale de fonctionnement leur a notamment rapporté 40 F supplémentaires par habitant.

De plus il s'est instauré une solidarité au sein de chaque groupe démographique ; au cours de ces deux dernières années, on a constaté un resserrement des attributions. Pour les com-

munes de 50 000 à 75 000 habitants, l'écart est passé de 6,9 à 4,5 entre 1978 et 1980. On assiste donc à une solidarité interne à chaque groupe. Le Gouvernement a pour objectif une poursuite prudente de ce processus.

4. La nécessité d'une progressivité et d'une modération dans l'évolution de la réforme entreprise.

A cet objectif répond la mise en œuvre d'un rythme ralenti pour l'augmentation de la fraction correspondant au potentiel fiscal : 2,5 points par an. M. Christian Bonnet a, en effet, insisté sur la nécessité de ne pas bouleverser l'équilibre des budgets locaux.

De la même manière, le plancher de 32,5 p. 100 fixé par la dotation forfaitaire permettra de ne pas trop pénaliser les communes les plus importantes.

Il s'agit donc d'un projet d'équilibre et de solidarité.

Le ministre de l'intérieur a également présenté trois autres dispositions ;

— la pérennisation de la garantie de progression minimale de 105 p. 100 ;

— la création de la dotation spéciale « logement des instituteurs », à la suite du vote du Sénat au printemps dernier ;

— l'application en 1981 du droit commun aux communes de la région d'Ile-de-France.

Au total, le projet de loi déposé par le Gouvernement consacre le système mis en œuvre depuis deux ans qui a montré de nombreux aspects positifs et qu'il est souhaitable, de ce fait, de ne pas bouleverser.

Après l'exposé du ministre, plusieurs membres de la commission sont intervenus :

**M. Louis Perrein** a présenté plusieurs observations :

— le financement de la dotation spéciale « logement des instituteurs » sur l'ensemble de la D. G. F. n'est pas satisfaisant ;

— l'ambiguïté des notions de potentiel fiscal et d'impôts sur les ménages.

Pour **M. René Ballayer**, la loi du 3 janvier 1979 a donné des résultats extrêmement satisfaisants.

**M. Jacques Descours Desacres** a souligné les efforts du Gouvernement en faveur des collectivités locales. Il s'est toutefois inquiété des délais nécessaires à l'application de la régularisation et du contenu du potentiel fiscal.

Enfin, le mécanisme prévu par le projet pour la compensation de l'indemnité de logement des instituteurs pourrait être accéléré, sans nuire aux progressions générales de la dotation globale.

**M. Camille Vallin** a ensuite souhaité que l'on instaure une réelle solidarité entre les communes et l'Etat, et non entre les communes elles-mêmes. Il a également déploré la réduction concomitante des subventions sectorielles. S'agissant de la dotation spéciale « logement des instituteurs », son mode de financement n'est pas acceptable.

Il a en outre souhaité une régularisation accélérée par semestre et une pondération par une prise en compte des facultés contributives des habitants d'une commune.

**M. Jean-Pierre Fourcade** a insisté sur le succès d'une réforme prudente que le nouveau projet de loi prolonge. Il s'est toutefois inquiété des éléments d'un système qui ne permettent pas d'intégrer les critères de bonne gestion qui sont toutefois indispensables.

Pour **M. Paul Jargot**, la législation actuelle n'a pas réglé les problèmes spécifiques de certaines petites communes de montagne ou de collectivités suburbaines particulièrement démunies : un concours particulier nouveau pourrait y remédier.

**M. Lionel de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois**, a estimé qu'il n'était pas souhaitable de différer la mise en œuvre de la compensation progressive de l'indemnité de logement des instituteurs. De plus, les problèmes liés à la prise en compte des populations saisonnières n'ont pas trouvé de solution complètement satisfaisante : il faudrait envisager une aide spécifique aux départements touristiques.

En réponse aux différents intervenants, le ministre de l'intérieur a apporté les précisions suivantes :

— la dotation spéciale « logement des instituteurs » sera financée par préciput sur l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement ; une mise en œuvre progressive sur 6 ans sera moins brutale : le prélèvement de 1981 amputera de 0,11 p. 100 seulement la progression de l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement, compte tenu du reliquat existant sur l'exercice 1980 ;

— la notion de potentiel fiscal est neutre par rapport à la politique fiscale de la commune puisqu'il s'agit seulement des bases d'imposition des quatre taxes ;

— s'agissant de la régularisation, le calcul de la T. V. A. est effectué à partir du produit estimé de cette taxe; il convient donc d'attendre les résultats comptables réels;

— des études pourront être entreprises pour affirmer les notions de potentiel fiscal et d'impôts ménages. Mais l'essentiel est de s'en tenir à un mécanisme général; le pointillisme se révélerait redoutable en ces matières;

— l'attribution aux collectivités locales d'une fraction d'un impôt de l'Etat (la T. V. A.) répond à l'objectif de solidarité entre les communes et l'Etat;

— la régression des subventions sectorielles n'est pas comparable à l'accroissement considérable des concours globalisés;

— la baisse de la pression fiscale des collectivités locales devrait être possible dans les prochaines années, en raison notamment de la baisse des cotisations sociales qui représente deux points de fiscalité.

A l'issue de cette présentation par le ministre de l'intérieur des principales dispositions du projet de loi, la commission a procédé, sur le rapport de M. Joseph Raybaud, rapporteur, à l'examen des articles.

Elle a adopté sans modification les articles premier (répartition de la régularisation), 2 (part de la dotation forfaitaire), 3 (mode de calcul de la dotation forfaitaire), 4 (part de la dotation de péréquation).

L'article 5 (répartition de la dotation de péréquation) a fait l'objet d'un large débat: M. Joseph Raybaud, rapporteur, a proposé de faire passer de 2,5 points par an à 5 points par an le rythme de progression de la dotation « potentiel fiscal ».

MM. Jean-Pierre Fourcade et Jacques Descours Desacres ont estimé que cette marche était peut-être trop rapide, et qu'il convenait de conserver dans ce projet la prudence qui avait guidé le Sénat il y a deux ans; il fallait, avant tout, éviter les risques de blocage rencontrés naguère avec le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V. R. T. S.).

A l'issue de cette discussion, la commission a adopté une proposition intermédiaire présentée par M. Louis Perrein: jusqu'en 1985, la part de la dotation « potentiel fiscal » s'accroîtra de 3 points par an; à partir de 1986, ce glissement annuel sera de 2 points seulement. De ce fait, l'échéance de 1990 sera maintenue et la progressivité de la péréquation souhaitée par le Gouvernement s'en trouvera peu altérée.

*Article 6* (création d'une dotation spéciale). La commission a procédé à un examen approfondi de cette question, tout comme elle l'avait déjà fait au printemps dernier dans le cadre du projet de loi relatif au développement des collectivités locales. Après les interventions de MM. Louis Perrein, Jean-Pierre Fourcade, Jacques Descours Desacres et Paul Jargot, elle a décidé de retenir la proposition du Gouvernement considérant que, même s'il n'est pas entièrement satisfaisant, le système présenté constitue une amorce de solution. La commission a ensuite adopté cet article sans modification.

*Article 7* (financement de la dotation spéciale en 1981). Il complète le dispositif prévu à l'article précédent en prévoyant que les reliquats de l'exercice 1980 financeront partiellement la première tranche du remboursement de l'indemnité de logement des instituteurs aux communes. M. Jacques Descours Desacres a regretté sur ce point que l'on fasse une exception au principe de la répartition générale posée par l'article premier précédemment adopté par la commission. Pour sa part, M. Jean-Pierre Fourcade a approuvé le dispositif proposé ; quant à M. Louis Perrein, il a souligné que le Gouvernement permettait seulement aux communes de se financer elles-mêmes la compensation progressive de l'indemnité de logement. A l'issue de cet échange de vues, la commission a adopté cet article.

*Article 8* (part de la dotation globale de fonctionnement affectée aux concours particuliers). Après l'intervention de M. Jean-Pierre Fourcade favorable à cette nouvelle rédaction du code des communes, M. Paul Jargot a souhaité que sur l'enveloppe des concours particuliers on puisse apporter une solution aux problèmes spécifiques de certaines petites communes de montagne qui ne peuvent percevoir la dotation minimale ou de collectivités suburbaines particulièrement démunies. Préoccupée de corriger cette situation relativement marginale, la commission a demandé au Gouvernement de faire des propositions pour que le comité des finances locales soit juridiquement en mesure d'apporter une aide spécifique à ces collectivités. La commission a ensuite adopté cet article sans modification.

*Article 9* (garantie de progression minimale). Le rapporteur a tout d'abord présenté un amendement rédactionnel tendant à supprimer les termes « dotation particulière » susceptibles d'entretenir une ambiguïté avec les concours du même nom. De plus, la commission, après un large débat et sur proposition de M. Jacques Descours Desacres, a décidé de proposer au Sénat de faire passer de 105 à 106 p. 100 la garantie de progression minimale des attributions de la dotation globale de fonctionnement. Cette disposition compatible avec les mécanismes d'en-

semble de la péréquation devrait permettre d'assurer une garantie de ressources satisfaisante pour les quelques collectivités qui se trouveraient à l'écart du mouvement d'amélioration des finances locales, consécutivement à la réforme de 1979.

*Article 10* (régime particulier des communes de la région d'Ile-de-France). A la demande de M. Joseph Raybaud, rapporteur, M. Jean-Pierre Fourcade a présenté l'économie de cet article qui vise à réintégrer dans le droit commun les communes de la région parisienne par la suppression du fonds d'égalisation des charges à partir de 1981, mais sur la base de la consolidation des attributions de ce fonds de cette année. M. Jean-Pierre Fourcade a insisté sur les aspects positifs du texte qui permettra aux élus locaux d'établir leur budget sur des bases mieux connues. M. Louis Perrein s'est inquiété des risques de cristallisation excessifs des attributions du fonds d'égalisation des charges au sein de la dotation forfaitaire. La commission a ensuite adopté cet article sans modification.

*Article 11* (garantie de progression minimale pour les départements). Sur proposition du rapporteur, la commission a adopté un amendement rédactionnel tenant compte de la suppression des termes « dotation particulière » à l'article 9, qui visait la garantie de progression minimale des communes.

*Article 12* (dotation spéciale, indemnité de logement dans les territoires d'outre-mer). Au cours de la discussion, M. Jacques Descours Desacres s'est interrogé sur l'extension éventuelle du texte proposé à la collectivité territoriale de Mayotte. La commission a ensuite adopté cet article sans modification tout comme l'article 13 (suppression du fonds d'égalisation des charges de la région parisienne). Elle a ensuite adopté l'ensemble du projet de loi.

## LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mardi 4 novembre 1980.** — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission s'est réunie pour examiner la **question préalable** et les **motions d'irrecevabilité** opposées au projet de loi n° 327 (1979-1980), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, renforçant la **sécurité** et **protégeant la liberté des personnes**.

A la suite d'un débat auquel ont pris part, outre M. Pierre Carous, MM. Jacques Larché, Charles Lederman, Paul Pillet,

Franck Sérusclat et Lionel de Tinguy, la commission a repoussé la question préalable présentée par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste, ainsi que les deux motions d'irrecevabilité présentées l'une par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste et l'autre par M. Edgar Tailhades et les membres du groupe socialiste.

**Mercredi 5 novembre 1980.** — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission s'est réunie pour procéder à l'examen des amendements au titre premier du projet de loi n° 327 (1979-1980), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.*

La commission a tout d'abord repoussé un amendement de suppression de l'article premier qui définit l'objet de la réforme, présenté par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste.

A l'article 3, qui tend à élargir les cas de récidive en matière correctionnelle, elle a également donné un avis défavorable à un amendement de suppression présenté par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste, ainsi qu'à un amendement tendant à supprimer le paragraphe 2 de cet article, présenté par M. Michel Dreyfus-Schmidt et les membres du groupe socialiste.

Elle a, en revanche, approuvé, à titre subsidiaire par rapport à son propre amendement, deux amendements dont l'un, présenté par MM. Etienne Dailly, Paul Girod et Roland du Luart, tend à exclure les menaces de la liste des infractions de violence et dont l'autre, présenté par M. Marcel Rudloff, exclut de cette liste le chantage.

Puis elle a repoussé deux amendements de suppression des articles 4 et 5, concernant les circonstances atténuantes et certaines causes d'aggravation de la peine, présentés par M. Michel Dreyfus-Schmidt et les membres du groupe socialiste. Elle a, par contre, approuvé l'amendement présenté par M. Marcel Rudloff à l'article 5 qui tend à exclure du champ d'application de ce dernier l'infraction de chantage.

Puis elle a donné un avis favorable à l'amendement, présenté par M. Michel Dreyfus-Schmidt et les membres du groupe socialiste tendant à supprimer l'article 5 bis dont l'objet est d'interdire aux tribunaux correctionnels de prononcer, à l'égard des auteurs des infractions visées par le projet de loi, des peines de substitution à l'emprisonnement.

A titre subsidiaire, elle a donné un avis favorable à l'amendement, présenté au même article par M. Marcel Rudloff, visant à exclure le chantage du champ d'application de cet article.

Elle a repoussé un amendement, présenté par M. Henri Caillavet, tendant à introduire, *avant l'article 6*, un article additionnel dont l'objet est de supprimer la possibilité, pour les proxénètes, de bénéficier du sursis avec mise à l'épreuve.

Après avoir repoussé l'amendement de suppression de l'article 6, relatif au sursis, présenté par M. Michel Dreyfus-Schmidt et les membres du groupe socialiste, elle a approuvé l'amendement présenté par M. Marcel Rudloff tendant à exclure le chantage du champ d'application de cet article.

Puis elle a approuvé, sous réserve de sa rectification, un amendement, présenté par Mme Cécile Goldet et les membres du groupe socialiste, tendant à introduire, *après l'article 6*, un article additionnel dont l'objet est d'assouplir le principe du caractère cumulatif des peines contraventionnelles. Alors que Mme Cécile Goldet proposait d'appliquer le principe du non-cumul des peines en cas de pluralité de contraventions de la cinquième classe, la commission a estimé préférable de laisser au juge le soin d'apprécier dans tous les cas l'opportunité de faire bénéficier le contrevenant de la règle du non-cumul.

Puis elle a repoussé un amendement présenté par MM. Etienne Dailly, Paul Girod et Roland du Luart tendant à introduire, *après l'article 6*, un article additionnel afin de limiter les possibilités d'octroi du sursis avec mise à l'épreuve.

Elle a, en revanche, approuvé un amendement présenté par M. Roland du Luart tendant à insérer, *après l'article 6*, un article additionnel dont l'objet est de permettre aux tribunaux correctionnels ou de police d'accorder les circonstances atténuantes ou le sursis aux auteurs de contraventions ou de délits forestiers.

Après avoir repoussé l'amendement de suppression de l'article 7 A relatif à l'association de malfaiteurs, présenté par M. Henri Caillavet, elle a également donné un avis défavorable à un amendement présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste visant à limiter l'incrimination d'association de malfaiteurs au cas de pluralité de crimes préparés par cette dernière. Après avoir constaté que deux amendements des mêmes auteurs tendant respectivement à supprimer un élément ambigu de la définition de l'infraction d'association de

malfaiteurs ainsi qu'une disposition prévoyant une aggravation des peines lorsque le crime préparé par une telle association a été commis ou tenté étaient identiques à deux de ses propres amendements, elle a donné un avis défavorable aux divers autres amendements, présentés également par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, tendant notamment :

— à maintenir le critère de pluralité d'infractions pour la définition de l'association de malfaiteurs constituée en vue de préparer des délits ;

— à abaisser les peines correctionnelles prévues en cas de participation à une telle association ;

— à exclure des prévisions du code pénal le cas où une association est formée pour préparer des actes de destruction ou de détérioration volontaire de biens.

Après avoir, au même article, considéré comme sans objet un certain nombre d'amendements, présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste ainsi que par M. Paul Pillet, dans la mesure où ces amendements sont identiques ou analogues à ceux présentés par la commission, cette dernière a rejeté un amendement, présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, tendant à supprimer le **texte proposé pour l'article 267** du code pénal qui vise les complices d'une association de malfaiteurs.

Elle a également donné un avis défavorable à l'amendement des mêmes auteurs tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 268 du code pénal dont l'objet est d'exempter de peines les personnes qui dénoncent aux autorités publiques une association de malfaiteurs. Elle a en revanche approuvé un amendement de M. Félix Ciccolini et des membres du groupe socialiste qui, dans le texte proposé pour l'article 268 du code pénal, exclut l'obligation faite aux personnes qui dénoncent l'association dont elles font partie, de communiquer aux autorités publiques l'identité exacte des membres de cette association.

Puis un large débat s'est instauré au sujet de l'abolition de la peine de mort, proposée par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste en un amendement visant à introduire un article additionnel *avant l'article 7*.

A la suite des interventions de M. Pierre Carous ainsi que de MM. Roger Boileau, Félix Ciccolini, Jacques Eberhard, Guy Petit, Paul Pillet, Franck Sérusclat et Louis Virapoullé, la commission a décidé de rejeter cet amendement pour le motif essentiel que le problème de la peine de mort, en raison de sa gravité et de son importance, ne peut être réglé par simple voie d'amendement.

Après avoir repoussé un amendement de suppression de l'article 7, relatif aux menaces, présenté par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste, elle en a fait de même de trois amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, qui tendent à supprimer l'incrimination des menaces verbales et des menaces d'atteinte aux biens ainsi qu'à donner la qualification criminelle à l'infraction de menace.

Elle a, en revanche, constaté qu'un autre amendement, présenté par les mêmes auteurs, tendant à rétablir l'exigence de l'accomplissement d'une condition pour que la menace soit punissable, était identique à un amendement présenté par la commission elle-même.

Celle-ci a ensuite donné un avis défavorable à l'amendement de suppression de l'article 8, également relatif aux menaces, présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste.

Elle a au contraire approuvé un amendement des mêmes auteurs présenté à l'article 9 relatif aux coups et blessures volontaires tendant à abaisser de 2 000 F à 500 F le minimum de l'amende prévue en cas d'infraction non aggravée.

Elle a considéré comme sans objet l'amendement identique au sien propre, présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, afin de supprimer la disposition introduite par l'Assemblée Nationale prévoyant que le certificat médical constatant les coups et blessures devra porter la mention qu'il est destiné à être produit en justice.

Elle a donné un avis défavorable à l'amendement présenté par les mêmes auteurs tendant à limiter la qualification correctionnelle de coups et blessures volontaires aux cas où ceux-ci ont entraîné une incapacité de travail pour la victime.

Après avoir constaté que trois amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, relatifs aux circonstances aggravantes des coups et blessures volontaires ainsi qu'à la peine complémentaire de la privation des droits civiques, civils et de famille, étaient identiques aux amendements présentés par la commission, elle a donné un avis défavorable aux amendements des mêmes auteurs tendant à reprendre la formule énumérative du droit en vigueur pour ce qui concerne la définition de l'infirmité permanente des victimes de coups et blessures graves.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen des amendements au titre premier du projet de loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.

Elle a donné un avis défavorable à un amendement à l'article 10 relatif aux sévices à enfants, présenté par M. Edouard Bonnefous, afin, d'une part, d'augmenter la durée de l'emprisonnement encouru, d'autre part, de permettre à certaines associations de se constituer partie civile dans les affaires de sévices à enfant, et enfin de doubler les peines applicables en cas de non-dénonciation de mauvais traitement exercé sur des mineurs. En effet, la commission a estimé que l'amendement présenté par elle était très proche de celui proposé par M. Bonnefous du point de vue de l'échelle des peines applicables. Elle a en outre considéré que l'élargissement du droit d'ester en justice de certaines associations soulevait des problèmes de principe exigeant un examen approfondi.

Elle a également donné un avis défavorable à l'amendement présenté au même article par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, qui tend à reprendre la formulation énumérative du droit actuel pour ce qui concerne les infirmités permanentes qui peuvent résulter des sévices.

Elle a ensuite repoussé deux amendements identiques présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, ainsi que par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste, tendant à abroger la loi du 8 juin 1970 (art. 314 du code pénal) relatif à la répression de certaines formes de délinquance.

Elle a également repoussé un amendement de M. Félix Ciccolini et du groupe socialiste, tendant à insérer après l'article 10 un article additionnel élargissant le champ d'application de l'article 365 du code pénal concernant la subornation des témoins, cet amendement lui paraissant inutile compte tenu des dispositions adoptées par elle afin de protéger les témoins contre les menaces.

Elle a considéré comme sans objet l'amendement de suppression de l'article 10 bis, relatif à la violation de domicile, présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, cet amendement étant identique à l'un de ceux présentés par la commission des lois.

Après avoir repoussé un amendement de suppression de l'article 11 concernant les vols, présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, et constaté que deux amendements des mêmes auteurs, relatifs au vol simple, étaient iden-

tiques à ceux de la commission, elle a donné un avis défavorable à deux amendements également présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, dont l'un tend à exclure l'incrimination du vol commis à la suite de l'entrée « par ruse », notamment dans un local d'habitation, et dont l'autre vise à limiter le vol avec effraction au cas de pénétration dans une maison, un appartement, une chambre ou un logement habités (à l'exclusion, notamment, des entreprises ou autres lieux de travail).

Elle a, en revanche, approuvé trois amendements identiques présentés respectivement par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, M. Paul Pillet et par le Gouvernement, qui visent à supprimer l'incrimination spécifique du vol commis à l'aide d'une arme simulée, dans la mesure où il est pratiquement impossible, au moment où les faits se produisent, de distinguer une arme simulée d'une arme réelle.

Après avoir repoussé deux amendements présentés par M. Félix Ciccolini, tendant à modifier l'échelle des peines prévue par le projet de loi en cas de vol aggravé, elle a considéré comme sans objet un amendement des mêmes auteurs, supprimant la référence au vol commis sous la menace de l'usage d'une arme par destination, cet amendement étant identique à celui de la commission.

Elle a, en revanche, repoussé un amendement présenté par le Gouvernement, tendant à incriminer le vol à main armée, en supprimant la distinction faite par l'Assemblée Nationale entre les armes par nature et les armes par destination.

Elle a également repoussé un amendement présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, dans le but de restreindre la définition de la bande organisée.

A l'article 12, concernant les faits d'extorsion et de chantage, elle a repoussé trois amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, ayant pour objet respectivement :

— de supprimer l'incrimination de l'extorsion d'une renonciation ;

— de limiter l'infraction au cas d'extorsion de la remise d'un écrit ;

— d'ériger en délit le fait d'obtenir sous la contrainte la remise d'un objet soustrait frauduleusement (cet amendement vise les pratiques actuellement constatées dans certaines grandes surfaces à l'occasion des vols à l'étalage dont elles sont les victimes).

Elle a ensuite abordé l'examen de l'article 13 relatif aux destructions et détériorations volontaires de biens.

En ce qui concerne les amendements tendant à modifier le texte proposé pour l'article 434 du code pénal qui a trait aux destructions les moins graves (c'est-à-dire celles faites par des moyens ne présentant pas de danger pour la sécurité des personnes) elle a pris les décisions suivantes :

— elle a repoussé un amendement présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste tendant à exclure des prévisions de l'article 434 précité les détériorations légères. En effet, la commission a estimé que son propre amendement qui tend au même but avait une rédaction plus satisfaisante ;

— elle a également donné un avis défavorable à un amendement présenté par les mêmes auteurs, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 434 du code pénal qui vise les détériorations et destructions aggravées ;

— elle a, en revanche, constaté que l'amendement présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, tendant à supprimer la circonstance aggravante de la commission par plusieurs personnes, était identique au sien ;

— elle a enfin donné un avis défavorable à l'amendement du Gouvernement qui tend, d'une part, à maintenir les circonstances aggravantes de la commission par plusieurs personnes, et, d'autre part, à incriminer les détériorations mêmes légères commises avec infraction ou port d'arme prohibée.

En ce qui concerne les amendements tendant à modifier le texte proposé pour l'article 435 du code pénal relatif aux destructions et détériorations par substance explosive ou tout autre moyen « de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes », elle a adopté les positions suivantes :

— elle a tout d'abord constaté que deux amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste étaient identiques à deux amendements de la commission des lois ;

— elle a donné un avis défavorable à deux autres amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste dont l'objet est de limiter le champ d'application de l'incrimination des détériorations causées par un moyen « de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes » ;

— elle a également donné un avis défavorable à un amendement des mêmes auteurs tendant à baisser de quinze à cinq ans le maximum de la peine d'emprisonnement encourue au titre de l'article 435 du code pénal, dans la mesure où dans un amendement de la commission des lois il a été décidé de fixer le maximum de l'emprisonnement à dix ans.

Puis la commission a repoussé un amendement de suppression du texte proposé pour l'article 453-1 nouveau du code pénal, présenté par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, qui incrimine le fait de détruire ou détériorer son propre bien lorsqu'il y a intention volontaire de créer un danger pour la sécurité des personnes.

Elle a également repoussé deux amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste, tendant à restreindre la portée de l'incrimination de destruction ou détérioration volontaire de biens ayant entraîné soit la mort d'une personne, soit une lésion grave ou une infirmité permanente.

Après avoir repoussé deux amendements de suppression de l'article 17 relatif aux délits d'entrave à la circulation des trains et de gêne au service de transport, présentés respectivement par M. Charles Lederman et les membres du groupe communiste et par M. Henri Caillavet, elle a considéré comme sans objet deux amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste tendant à restreindre le champ d'application du texte proposé pour l'article 18-1 de la loi du 15 juillet 1845, la commission ayant adopté un amendement tendant à supprimer cette disposition. Puis elle a donné un avis défavorable à deux amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste dont l'un tend à supprimer le texte proposé pour l'article 18-2 de la loi du 15 juillet 1845 sur le délit d'entrave à la circulation des trains et l'autre à supprimer l'incrimination de la tentative de ce délit.

Elle a ensuite donné un avis défavorable à trois amendements présentés par M. Félix Ciccolini et les membres du groupe socialiste dont l'objet est d'abaisser de deux mois à dix jours le maximum de l'emprisonnement de police.

Elle a en revanche donné un avis favorable à un amendement présenté par MM. Roland du Luart et Michel d'Aillières qui tend à donner une portée générale à la peine complémentaire de la confiscation des armes, lorsque celles-ci ont servi à commettre l'une des infractions de violence visées par le projet de loi.

Elle a enfin approuvé un amendement présenté par M. Roland du Luart tendant à supprimer le caractère obligatoire de la confiscation des engins ayant servi à commettre un délit de chasse.